

Bureau d'Expertise comptable et de Commissariat aux Comptes

REPUBLIQUE DU BENIN

AUTORITE DE REGULATION DES MARCHES PUBLICS

(ARMP)



PROJET D'APPUI A LA GESTION DES INVESTISSEMENTS PUBLICS ET A LA
GOUVERNANCE (PAGIPG)



AUDIT DES MARCHES PUBLICS ET DES DELEGATIONS DE SERVICE PUBLIC PASSES
PAR DIFFERENTS INSTITUTIONS, ENTREPRISES, SOCIETES, AGENCES ET OFFICES
D'ETAT DU BENIN AU TITRE DES GESTIONS BUDGETAIRES 2016 et 2017
(Financement PAGIPG)

**RAPPORT D'AUDIT DE L'AGENCE NATIONALE POUR LA TRANSFUSION SANGUINE
(ANTS)**

VERSION DEFINITIVE

Juin 2020

Marché N°067/MEF/MPD/DNCMP/SP du 20/02/2019

Document de travail	Dates
Projet de rapport provisoire (AC)	16/12/2019
Rapport provisoire	26/12/2019
X Rapport définitif	05/06/2020

BENIN : RCCM COTONOU N°RCCM RB/COT/07 D12 (ancien N°2005-B-0040) - N°CNSS : 06300407 – IFU N°
3200800565618 Siège : Immeuble BEC C/239 Zongo – 02 BP 1913 Cotonou _Tel/(00229) 21 30 54 22

TOGO : RCCM N° TOGO- LOME 2009 B 1115 COE N° 092468 W - Siège : 136 Quartier Kegué –
06 BP 60535 Lomé _ Tel/(00228) 22 61 03 99

FRANCE : 2 Route d'Auxerre, 10120 Saint André les Vergers TROYES

Email : bec@becsarl.com / bec_scp@yahoo.fr

Le SMO du Cabinet BEC est certifié ISO 9001 : 2015 sous le n° 0099804

SOMMAIRE

I.	LETTRE INTRODUCTIVE.....	3
II.	OPINION MOTIVEE DE L'AUDITEUR SUR LES PROCEDURES DE PASSATION ET DE CONTROLE DES MARCHES PUBLICS ET DELEGATIONS DE SERVICES PUBLIC PASSES AU TITRE DES EXERCICES BUDGETAIRES 2016 ET 2017.....	5
III.	ECHANTILLON D'AUDIT DE CONFORMITE	7
IV.	DIAGNOSTIC SUR LA MISE EN PLACE, L'ORGANISATION, LE FONCTIONNEMENT DES ORGANES DE PASSATION AU SEIN DES AC AU TITRE DE LA PERIODE SOUS REVUE.....	11
V.	CONSTATS SUR LA VERIFICATION DES PROCEDURES DE PASSATION DES MARCHES EN FONCTION DES MODES DE PASSATION.....	12
5.1.	Exhaustivité des pièces demandées.....	12
5.2.	Appréciation de la qualité du Plan de Passation des Marchés (PPM).....	12
5.3.	Appréciation du respect des délais de passation	12
5.4.	Appréciation de la compétitivité des prix (Pour les marchés de gré à gré et les marchés en dessous du seuil de passation).....	13
5.5.	Appréciation des constats sur la revue de conformité.....	13
VI.	CONSTATS SUR LES PLAINTES ENREGISTREES PAR L'AC.....	20
VII.	CONSTATS SUR L'ETAT D'EXECUTION FINANCIERE.....	21
VIII.	ANALYSE DE LA PERFORMANCE DE L'AC.....	23
8.1.	Définition du barème des critères d'appréciation de la performance des autorités contractantes.....	23
8.2.	Règles de décision et justification de la conclusion de l'auditeur	23
8.3.	Appréciation de la performance liée à la mise en place des organes de passation et de contrôle des marchés publics	26
8.4.	Appréciation de la performance liée à la conformité des procédures de passation des marchés.....	27
8.5.	Appréciation de la performance liée à l'exécution financière des marchés	29
IX.	ANNEXES	31

I. LETTRE INTRODUCTIVE

A

**Monsieur le Président de l'Autorité de Régulation des
Marchés Publics (ARMP)**

08 BP : 0791 Tri Postal Tél : (229) 21 30 50 76

Cotonou (Rép. du Bénin)

Monsieur le Président,

En exécution de la mission qui nous a été assignée par contrat n°067/MEF/MPD/DNCMP/SP du 20/02/2019, portant sur l'audit des marchés publics et des délégations de service public passés par différents institutions, entreprises, sociétés, agences et offices d'Etat du Bénin au titre des gestions budgétaires 2016 & 2017 (lot 3), nous avons l'honneur de vous transmettre, conformément aux termes de référence, notre rapport d'audit de l'Agence Nationale pour la Transfusion Sanguine (ANTS).

Au cours de la mission, nous avons rencontré divers interlocuteurs intervenant dans le processus de passation et de contrôle des marchés publics au sein de l'autorité contractante visitée (cf. liste en annexe 1). Nous les remercions pour leur disponibilité et leur franche collaboration tout au long de notre mission.

Notre démarche de vérification de la conformité des procédures de passation des marchés publics a été effectuée en conformité avec les exigences des termes de référence (TDR) ainsi qu'aux normes internationales d'audit (ISA), à la norme internationale ISAE 3000 « *Mission d'assurance autres que les audits ou des examens limités d'informations financières historiques* », à la loi n° 2009-02 du 07 août 2009 portant code des marchés publics et des délégations de service public en république du Bénin, ses décrets d'application et ses arrêtés.

Au terme de notre mission sur la revue de conformité de passation des marchés publics et des délégations de service public, les résultats de nos travaux sont matérialisés par le présent rapport intégrant les commentaires de l'Autorité Contractante et ceux de l'Autorité de Régulation des Marchés Publics (ARMP). Les articulations essentielles dudit rapport portent sur les points suivants :

- i. Opinion motivée de l'auditeur sur les procédures de passation et de contrôle des marchés publics et délégations de services publics passés au titre des exercices budgétaires 2016 - 2017
- ii. Présentation liminaire de l'échantillon d'audit de conformité
- iii. Présentation du diagnostic sur la mise en place, l'organisation, le fonctionnement des organes de passation au sein des autorités contractantes (AC) au titre de la période sous revue
- iv. Présentation des constats sur la vérification des procédures de passation des marchés en fonction des modes de passation
- v. Présentation des constats sur les plaintes enregistrées par l'AC
- vi. Présentation des constats sur l'état d'exécution financière
- vii. Analyse de la performance de l'AC
- viii. Annexes.

Veillez agréer, Monsieur, l'expression de notre parfaite collaboration.

Cotonou, le 05 juin 2020



Serge MENSAH

Associé-Gérant

Expert en passation des marchés

Expert-Comptable Diplômé

II. OPINION MOTIVEE DE L'AUDITEUR SUR LES PROCEDURES DE PASSATION ET DE CONTROLE DES MARCHES PUBLICS ET DELEGATIONS DE SERVICES PUBLIC PASSES AU TITRE DES EXERCICES BUDGETAIRES 2016 et 2017

Nous avons procédé à l'audit de conformité des marchés publics et des délégations de service public de l'Agence Nationale pour la Transfusion Sanguine (ANTS) au titre des exercices budgétaires 2016-2017.

Le tableau ci-après nous renseigne sur la proportion des marchés audités rapportés à la population mère :

Années	Eléments	Volume	Valeur
2016	Marchés audités	8	487 241 736
	Marchés de la population mère	11	492 551 886
	%	73%	99%
2017	Marchés audités	14	337 401 408
	Marchés de la population mère	20	366 924 139
	%	70%	92%

Opinions

➤ Gestion budgétaire 2016

La revue de conformité des procédures de passation des marchés de l'Agence Nationale pour la Transfusion Sanguine (ANTS) au titre de la gestion budgétaire 2016, appelle de notre part les conclusions ci-après

N° d'ordre	Mode de passation	Volume de marchés	Opinions			
			Favorable	Défavorable		
			REG/RSR	IRR	NUL	IMP
1	DEMANDE DE COTATION	4	0	4	0	0
2	GRE AGRE	4	0	0	4	
Total général		8	0	4	4	0
%		100%	0,00%	50,00%	50,00%	0,00%

Légende

- REG Procédure régulière
- RSR Procédure régulière sous réserve de non-conformités
- IRR Procédure irrégulière
- NUL Marché nul
- IMP Impossibilité d'exprimer une opinion

✓ Défavorable

Compte tenu des conclusions ci-dessus mentionnées et du pourcentage des procédures classées d'irrégulière, de nulle et d'impossibilité d'exprimer une opinion, nous estimons que les procédures n'ont pas été conduites en conformité avec la réglementation en vigueur.

➤ **Gestion budgétaire 2017**

La revue de conformité des procédures de passation des marchés de l'Agence Nationale pour la Transfusion Sanguine (ANTS) au titre de la gestion budgétaire 2017, appelle de notre part les conclusions ci-après

N° d'ordre	Mode de passation	Volume de marchés	Opinions			
			Favorable	Défavorable		
			REG/RSR	IRR	NUL	IMP
1	DEMANDE DE COTATION	13	4	7	0	2
2	AOO	1	0	1	0	0
Total général		14	4	8	0	2
%		100%	28,57%	57,14%	0,00%	14,29%

Légende

REG	Procédure régulière
RSR	Procédure régulière sous réserve de non-conformités
IRR	Procédure irrégulière
NUL	Marché nul
IMP	Impossibilité d'exprimer une opinion

✓ Défavorable

Compte tenu des conclusions ci-dessus mentionnées et du pourcentage des procédures classées d'irrégulière, de nulle et d'impossibilité d'exprimer une opinion, nous estimons que la majorité des procédures n'a pas été conduite en conformité avec la réglementation en vigueur.

Fondements des opinions

Nous avons conduit notre audit conformément aux Normes internationales d'audit (ISA), à la norme internationale ISAE 3000 « *Mission d'assurance autres que les audits ou des examens limités d'informations financières historiques* », à la loi n° 2009-02 du 07 août 2009 portant code des marchés publics et des délégations de service public en république du Bénin et ses décrets d'application.

Nos responsabilités en vertu de ces normes et dispositions consistent à procéder à la vérification de la conformité des procédures de passation et à communiquer les anomalies, les inexactitudes et les irrégularités constatées dans notre rapport. Nous attestons que nous sommes indépendants de l'Agence Nationale pour la Transfusion Sanguine (ANTS) conformément au Code d'éthique et de déontologie applicable à notre profession. Nous estimons que les éléments probants que nous avons collectés au cours de notre mission sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Cotonou, le 05 juin 2020



Serge MENSAH
Associé-Gérant
Expert en passation des marchés
Expert-Comptable Diplômé

III. ECHANTILLON D'AUDIT DE CONFORMITE

Pour la constitution de l'échantillon devant servir de base à la revue de conformité des procédures et de l'exécution effective des contrats passés par l'ANTS, nous avons retenu la population primaire des marchés communiqués par l'AC et ensuite complété par les marchés ne faisant pas partie de la liste de l'AC et communiqués par la DNCMP afin d'avoir la population totale. A cet effectif total, s'ajoute éventuellement les marchés ayant fait l'objet de plainte obtenus auprès de l'ARMP. Dans le cas d'espèces, nous avons identifié un marché ayant fait l'objet de recours.

A partir de cette liste définitive et conformément aux critères d'échantillonnage (cf. Termes de Référence et rapport R1 d'échantillonnage élaboré par le consultant et validé par l'ARMP), l'échantillon des marchés à auditer se présente comme suit par mode de passation :

Tableau n°1 : Répartition de la population primaire et de l'échantillon par mode de passation

Années	Mode de passation	Population mère		Echantillon		%	
		Valeur	Volume	Valeur	Volume	Valeur	Volume
2016	DEMANDE DE COTATION	44 034 719	7	38 724 569	4	88%	57%
	GRE A GRE	448 517 167	4	448 517 167	4	100%	100%
	Total général	492 551 886	11	487 241 736	8	99%	73%
2017	DEMANDE DE COTATION	166 871 396	19	137 348 665	13	82%	68%
	AOO	200 052 743	1	200 052 743	1	100%	100%
	Total général	366 924 139	20	337 401 408	14	92%	70%

Commentaire :

A la lecture du tableau ci-dessus :

➤ **Gestion 2016**

La demande de cotation et le gré à gré sont les deux modes de passation utilisés au titre de la gestion 2016. L'ensemble des marchés de gré à gré a été audité. A cela s'ajoute quatre marchés passés par demande de cotation qui représente 36,36 % en volume et 7,86 % en valeur par rapport à la population mère.

➤ **Gestion 2017**

L'appel d'offres ouvert et la demande de cotation sont les deux (2) modes de passation utilisés au titre de la gestion 2017. La demande de cotation est le mode de passation le plus usité. Par ailleurs, l'application des critères d'échantillonnage recommandés par l'ARMP, a permis de retenir dans la population mère, pour les marchés passés par la demande de cotation 65% en volume et 37,43% en valeur, pour les marchés passés par l'appel d'offres ouvert 5% en volume et 54,52% en valeur pour l'audit de conformité au titre de la gestion budgétaire 2017.

Tableau n°2 : Répartition de la population primaire et de l'échantillon par type de marchés

Gestion	Type de marché	Population mère		Echantillon		%	
		Valeur	Volume	Valeur	Volume	Valeur	Volume
2016	Fournitures	484 687 054	10	479 376 914	7	99%	70%
	Travaux	7 864 822	1	7 864 822	1	100%	100%
	Total général	492 551 876	11	487 241 736	8	99%	73%
2017	Fournitures	298 290 219	12	271 967 488	7	91%	58%
	Services	24 653 792	7	21 453 792	6	87%	86%
	Travaux	43 980 128	1	43 980 128	1	100%	100%
	Total général	366 924 139	20	337 401 408	14	92%	70%

Commentaire :

➤ **Gestion 2016**

Nous observons dans la distribution ci-dessus deux types de marchés (fournitures et travaux)

Les marchés de fournitures sont les plus utilisés dans la population primaire, ils représentent par rapport à l'échantillon (98,39 % en valeur et 87,5 % en volume).

➤ **Gestion 2017**

Tout comme la population mère et l'échantillon, ils sont composés des marchés de travaux, de services, de fournitures et de services. Les marchés de fournitures et de services sont les plus utilisés. Le détail et les caractéristiques de l'échantillon retenu se présentent comme suit :

Tableau n°3 : Echantillon d'audit de conformité

- **Gestion 2016**

N° d'ordre	Référence du marché	Objet du marché	Titulaire	Mode de passation	Type de marché	Montant (F CFA TTC)
1	N°003/MS/ANTS/PRMP/S-PRMP	Contrat de marché pour la fourniture de réactifs ARCHITECT au profit de l'ANTS	DANKEZA SARL	Gré à Gré	Marché de fourniture	250 161 000
2	N°004/MS/ANTS/PRMP/S-PRMP	Contrat de marché pour la fourniture de consommables de transfusion sanguine au profit de l'ANTS, lot 1	PALUTECH RELEVE	Gré à Gré	Marché de fourniture	74 674 200
3	N°005/MS/ANTS/PRMP/S-PRMP	Contrat de marché pour la fourniture de réactifs ELISA au profit de l'ANTS, lot 2	BGL SYSMET	Gré à Gré	Marché de fourniture	103 090 108
4	N°006/MS/ANTS/PRMP/S-PRMP	Contrat de marché pour la fourniture d'un automate ELISA au profit de l'Agence Nationale pour la Transfusion Sanguine (ANTS), lot 3	BGL SYSMET	Gré à Gré	Marché de fourniture	20 591 859
5	N°011/MS/ANTS/PRMP/S-PRMP	Contrat de marché relatif à la réfection du bâtiment abritant l'ancien siège de la direction générale de l'ANTS.	COWACO SARL	DC	Travaux	7 864 822
6	N°009/MS/ANTS/PRMP/S-PRMP	Contrat de marché relatif à la fourniture de matériels informatiques au profit de l'ANTS	R & C SERVICES	DC	Marché de fourniture	13 920 000
7	N°010/MS/ANTS/PRMP/S-PRMP	Contrat de marché relatif à la fourniture de produits d'entretien	SELT AFRICA GROUP	DC	Marché de fourniture	11 177 757
8	N°007/MS/ANTS/PRMP/S-PRMP	Contrat de marché relatif à l'acquisition de matériels et mobiliers de bureau au profit de l'ANTS	GLOBALE DES SERVICES DIVINS	DC	Marché de fourniture	5 761 990
TOTAL						487 241 736

- Gestion 2017

N° d'ordre	Référence du marché	Objet du marché	Titulaire	Mode de passation	Type de marché	Montant (F CFA TTC)
1	N°004/MS/ANTS/PRMP/S-PRMP	Contrat de marché relatif à l'acquisition de pièce de rechange	CIMAE	DC	Fourniture	10 395 500
2	N°007/MS/ANTS/PRMP/S-PRMP	Contrat de marché relatif à la fourniture de boissons sucrées dans les antennes départementales de l'ANTS	Ets LES JUMELLES	DC	Fourniture	17 700 000
3	N°013/MS/ANTS/PRMP/S-PRMP	Contrat de marché relatif à l'acquisition de consommables médico-techniques au profit de l'ANTS	BEREKIA MB	DC	Fourniture	13 928 000
4	N°015/MS/ANTS/PRMP/S-PRMP	Contrat de marché relatif à l'acquisition de produits d'entretien au profit de l'ANTS	Ets LES DEUX F	DC	Fourniture	14 223 000
5	N°018/MS/ANTS/PRMP/S-PRMP	Contrat de marché relatif à l'acquisition de mobiliers de bureau au profit de l'ANTS	CASTRANCE GROUP INTER	DC	Fourniture	7 889 850
6	N°003/MS/ANTS/PRMP/S-PRMP	Contrat de marché relatif à l'acquisition de fourniture de bureau lot 2	Ets LA VOLONTE	DC	Fourniture	7 778 395
7	N°005/MS/ANTS/PRMP/S-PRMP	Contrat de marché relatif à l'élaboration du compte administratif 2016	CIMES-BENIN	DC	Travaux	3 550 000
8	N°006/MS/ANTS/PRMP/S-PRMP	Contrat de marché relatif au recrutement de personnel au profit de l'ANTS, lot 2	EVEREST EXPERTISES ASSOCIES	DC	Service	3 500 000
9	N° /MS/ANTS/PRMP/S-PRMP	Contrat de marché relatif à l'édition de divers supports de collecte des données des activités de transfusion sanguine	IMPRIMERIE ARTS DE L'ESPOIR	DC	Service	5 834 392
10	N°019/MS/ANTS/PRMP/S-PRMP	Contrat de marché relatif à la formation des acteurs de la chaîne de passation	ADAHE Félix (Consultant)	DC	Service	5 680 000
11	N°009/MS/ANTS/PRMP/S-PRMP	Contrat de marché pour la réfection du bâtiment abritant le siège de l'AD-ANTS OP	PRIDE BENIN	DC	Travaux	43 980 128
12	N°008/MS/ANTS/PRMP/S-PRMP	Contrat de marché relatif à la réparation et la maintenance du matériel informatique de la Direction Générale de l'ANTS	GBJ TECHNOLOGY	DC	Service	389 400
13	N°604/MS/ANTS/PRMP/S-PRMP	Acquisition de réactifs de qualification biologique au profit de l'ANTS	BGL SYSMET	AOO	Fourniture	200 052 743
14	N°010/MS/ANTS/PRMP/S-PRMP	Contrat de recrutement de personnel au profit de l'ANTS	PREFERE PLUS	DC	Service	2 500 000
TOTAL						337 401 408

Commentaire :

Il ressort de l'analyse des tableaux ci-dessus que :

➤ **Gestion 2016**Commentaire :

Il ressort de l'analyse du tableau ci-dessus, que les marchés échantillonnés ont été communiqués aux auditeurs. Ils ont été passés au terme de six (06) procédures distinctes comme la compilation ci-après :

N° d'ordre	Mode de passation	Volume de marchés	Nombre de procédures
1	DEMANDE DE COTATION	4	4
2	GRE A GRE	4	2
Total général		8	6

➤ **Gestion 2017**

Il ressort de l'analyse du tableau ci-dessus, que les marchés échantillonnés ont été communiqués aux auditeurs. Ils ont été passés au terme de quatorze (14) procédures distinctes comme la compilation ci-après :

N° d'ordre	Mode de passation	Volume de marchés	Nombre de procédures
1	DEMANDE DE COTATION	13	13
2	AOO	1	1
Total général		14	14

IV. DIAGNOSTIC SUR LA MISE EN PLACE, L'ORGANISATION, LE FONCTIONNEMENT DES ORGANES DE PASSATION AU SEIN DES AC AU TITRE DE LA PERIODE SOUS REVUE

Existence, Capacité, régularité et fonctionnement des organes de passation et de contrôle (Réf/ C1 à C8)								
N° d'ordre	Critères	Références	ORGANES DE PASSATION ET DE CONTRÔLE					Observations
			PRMP	S/PRMP	CPMP	Sous commission d'analyse	CCMP	
1	Existence	C1	OK	OK	OK	OK	OK	RAS
2	Conformité	C2	OK	OK	OK	OK	OK	RAS
3	Organisation et fonctionnement	C3	KO	OK	OK	OK	OK	Indisponibilité du rapport annuel d'activité de la PRMP
4		C4	OK	OK	OK	OK	OK	RAS
5		C5	OK	OK	OK	OK	OK	RAS
6		C6	KO					Toute la documentation n'est pas disponible
7		C7	OK	OK	OK	OK	OK	RAS
8		C8	KO					Les décisions d'attribution ne sont pas publiées
Légende								
C1	Existence des actes de mise en place des différents organes (arrêtés)							
C2	Conformité de la composition des organes par rapport à la réglementation (Adéquation Profil/Poste)							
C3	Documents à produire par chaque organe et leur qualité (Caractère probant des documents)							
C4	Séparation des fonctions de passation et de contrôle des marchés							
C5	Validité et qualité des décisions d'attribution (respect du quorum, Signature par les personnes habilitées)							
C6	Qualité du système d'archivage (Taux d'exhaustivité des pièces, Disponibilité de salle d'archives / Archiviste)							
C7	Existence des moyens matériels et financiers (Cadre de travail, Mats et mobiliers de bureau, Matériels informatiques, Dotations financières pour diverses publication, Primes de désintéressement...)							
C8	Publication des décisions d'attribution							
Mettre < OK > si satisfaisant, < KO > si non								

V. CONSTATS SUR LA VERIFICATION DES PROCEDURES DE PASSATION DES MARCHES EN FONCTION DES MODES DE PASSATION

5.1. Exhaustivité des pièces demandées

Au démarrage de la mission, nous avons communiqué à la Personne Responsable des Marchés (PRMP) la liste de pièces et documents à collecter.

L'examen de l'exhaustivité des pièces auditable collectées révèle un taux moyen d'exhaustivité de :

Eléments	Gestion 2016	Gestion 2017
Taux d'exhaustivité	52,50%	73,50%

Ce taux, pour chaque gestion budgétaire, représente la moyenne des taux d'exhaustivité des pièces collectées sur l'ensemble des procédures d'appel d'offres ouvert, des procédures de demande de cotation, des procédures de consultation de fournisseur et des procédures de gré à gré. (Voir en annexe 2 les fiches d'exhaustivités).

5.2. Appréciation de la qualité du Plan de Passation des Marchés (PPM)

Pour chaque exercice budgétaire audité, il a été observé que le Plan de Passation des Marchés a été élaboré par la PRMP de l'Agence Nationale pour la Transfusion Sanguine (ANTS). Les PPM sont conformes au modèle type de l'ARMP.

5.3. Appréciation du respect des délais de passation

Nous avons apprécié le délai global de passation des marchés échantillonnés à travers l'appréciation du délai individuel par marché à chaque phase du processus. Le délai moyen de passation (entre le dépôt des plis et la signature du contrat) calculé :

➤ Au titre de l'exercice 2016

Pour les huit (8) marchés s'évalue à cinquante-neuf (59) jours environ.

Ce délai est conforme par rapport au délai de validité des offres qui est de 90 jours (article 91 du Code des marchés publics de 2009).

➤ Au titre de l'exercice 2017

Pour les quatorze (14) marchés s'évalue à cinquante-sept (57) jours environ.

Ce délai est conforme par rapport au délai de validité des offres qui est de 90 jours (article 91 du Code des marchés publics de 2009).

Le tableau de détermination dudit délai est présenté en annexe 3

5.4. Appréciation de la compétitivité des prix (Pour les marchés de gré à gré et les marchés en dessous du seuil de passation)

Conformément aux TDR, le consultant examinera pour les marchés de gré à gré et de demandes de cotation, la compétitivité des prix proposés en tenant compte du répertoire des prix de référence applicable.

Dans le cas d'espèces, les quatre (4) marchés passés par la procédure d'entente directe ne figurent pas dans le répertoire des prix de référence de l'exercice 2016. Certains marchés de demande de cotation passés en revue sont conformes aux prix qui figurent dans les répertoires des prix de référence 2016-2017 et d'autres n'y figurent pas.

5.5. Appréciation des constats sur la revue de conformité

➤ Gestion 2016

PROCEDURES D'ENTENTE DIRECTE

Parmi l'échantillon communiqué (8 marchés), quatre (4) marchés ont été initiés par deux (2) procédures d'entente directe.

Montant total de l'ensemble des marchés (population primaire) de l'AC au titre de 2016	Montant total de l'ensemble des marchés de gré à gré (population primaire) de l'AC au titre de 2016	%
492 551 886	448 517 167	91,06%

Commentaires :

Il ressort de l'analyse du tableau ci-dessus que les quatre (4) marchés passés par entente directe représentent 91,06% de l'ensemble des marchés passés par l'autorité contractante au titre de la gestion budgétaire 2016.

Cette situation constitue une violation de l'article n°51 du Code des Marchés Publics qui stipule que «la DNCMP veille à ce que, sur chaque année budgétaire et pour chaque AC, le montant additionné des marchés de gré à gré ne dépassent pas dix pour cent (10%) du montant total des marchés publics passés en République du Bénin. Tout marché conclu selon la procédure de gré à gré est communiqué pour information à l'ARMP. Dans l'hypothèse où une AC solliciterait auprès de la DNCMP une autorisation de passer un marché de gré à gré, alors que le seuil des dix pour cent (10%) ci-dessus visé serait affranchi, cette direction, sauf dans l'hypothèse où l'autorisation est refusée a l'obligation de saisir l'ARMP qui doit préalablement valider la procédure. Dans le cas d'espèce, nous n'avons pas observé le respect de cette disposition ».

1. Marché N°003/MS/ANTS/PRMP/S-PRMP du 05/08/2016, relatif à la fourniture de réactifs ARCHITECT au profit de l'ANTS, attribué à DANKEZA SARL, approuvé le 05/08/2016 pour un montant TTC de 250.161.000 FCFA, source de financement : Budget ANTS.

Les pièces manquantes :

- Le dossier d'appel à concurrence,
- Le procès-verbal d'ouverture,
- Le rapport d'analyse et d'évaluation des offres,
- Le procès-verbal d'attribution provisoire,
- La notification de l'attribution provisoire,
- L'information aux soumissionnaires non retenus,
- La notification du marché approuvé.

Les points forts (forces) relevés :

- Obtention des avis de non-objection de la CCMP ;
- L'autorisation de la DNCMP sur la procédure.

Les points faibles (insuffisances/irrégularités) relevés :

- Défaut d'inscription du marché au plan de passation de 2016

Conclusion : La procédure ayant aboutie à l'attribution du marché ci-dessus est frappée de nullité en raison de son défaut d'inscription au PPMP 2016 (article 20 de la loi n°2009-02 du 07/08/2009 portant codes des marchés publics et des délégations de service public).

2. Marché N°004/MS/ANTS/PRMP/S-PRMP du 05/08/2016, relatif à la fourniture de consommables de transfusion sanguine au profit de l'ANTS (lot 1), attribué à PALUTECH RELEVE, approuvé le 05/08/2016 pour un montant TTC de 74.674.200 FCFA, source de financement : Budget ANTS.
3. Marché N°005/MS/ANTS/PRMP/S-PRMP du 05/08/2016, relatif à la fourniture de réactifs ELISA au profit de l'ANTS (lot 2), attribué à BGL SYSMET, approuvé le 05/08/2016 pour un montant TTC de 103.090.108 FCFA, source de financement : Budget ANTS.
4. Marché N°006/MS/ANTS/PRMP/S-PRMP du 05/08/2016, relatif à la fourniture d'un automate ELISA au profit de l'ANTS (lot 3), attribué à BGL SYSMET, approuvé le 05/08/2016 pour un montant TTC de 20.591.859 FCFA, source de financement : Budget ANTS.

Les trois marchés ci-dessus sont des marchés allotis, ils ont été passés au terme d'une procédure.

Les pièces manquantes :

- L'autorisation préalable de la DNCMP,
- Le dossier de demande de recours à la procédure,
- Le dossier d'appel à concurrence,
- Le procès-verbal d'ouverture,
- Le rapport d'analyse et d'évaluation des offres,
- Le procès-verbal d'attribution provisoire,
- La notification de l'attribution provisoire,
- L'information aux soumissionnaires non retenus,
- La notification du marché approuvé.

Les points forts (forces) relevés :

- Obtention des avis de non-objection de la DNCMP ;

Les points faibles (insuffisances/irrégularités) relevés :

- Défaut d'inscription du marché au plan de passation de 2016

Conclusion : Les procédures ayant aboutie à l'attribution des trois (3) marchés ci-dessus sont frappées de nullité en raison du défaut d'inscription au PPM 2016 (article 20 de la loi n°2009-02 du 07/08/2009 portant codes des marchés publics et des délégations de service public).

Tableaux statistiques des opinions données sur les procédures d'ententes directes

N° d'ordre	Réf. du Marché	Objet du Marché	Valeur du Marché	Opinions
				1
1	N°003/MS/ANTS/PRMP/S-PRMP	Contrat de marché pour la fourniture de réactifs ARCHITECT au profit de l'ANTS	250 161 000	X
2	N°004/MS/ANTS/PRMP/S-PRMP	Contrat de marché pour la fourniture de consommables de transfusion sanguine au profit de l'ANTS, lot 1	74 674 200	X
3	N°005/MS/ANTS/PRMP/S-PRMP	Contrat de marché pour la fourniture de réactifs ELISA au profit de l'ANTS, lot 2	103 090 108	X
4	N°006/MS/ANTS/PRMP/S-PRMP	Contrat de marché pour la fourniture d'un automate ELISA au profit de l'Agence Nationale pour la Transfusion Sanguine (ANTS), lot 3	20 591 859	X
TOTAL			448 517 167	448 517 167

Légende :**1****Procédure frappée de nullité****PROCEDURE DE DEMANDE DE COTATION**

- Marché N°011/MS/ANTS/PRMP/S-PRMP du 30/12/2016, relatif aux travaux de réfection du bâtiment abritant l'ancien siège de la Direction Générale de l'ANTS, attribué à COWACO SARL, approuvé le 30/12/2016 pour un montant TTC de 7.864.822 FCFA, source de financement : Budget ANTS.
- Marché N°009/MS/ANTS/PRMP/S-PRMP du 23/12/2016, relatif à la fourniture de matériels informatiques au profit de l'ANTS, attribué à R & C SERVICES, approuvé le 23/12/2016 pour un montant TTC de 13.920.000 FCFA, source de financement : Budget ANTS.
- Marché N°010/MS/ANTS/PRMP/S-PRMP du 23/12/2016, relatif à la fourniture de produits d'entretien au profit de l'ANTS, attribué à SELT AFRICA GROUP, approuvé le 23/12/2016 pour un montant TTC de 11.177.757 FCFA, source de financement : Budget ANTS.
- Marché N°007/MS/ANTS/PRMP/S-PRMP du 12/12/2016, relatif à l'acquisition de matériels et mobiliers de bureau au profit de l'ANTS, attribué à GLOBALE DES SERVICES DIVINS, approuvé le 12/12/2016 pour un montant TTC de 5.761.990 FCFA, source de financement : Budget ANTS.

Les mêmes constats ont été faits sur l'ensemble des marchés ci-dessus. En conséquence, la même conclusion est donnée sur lesdits marchés.

Les pièces manquantes :

- Les informations aux soumissionnaires non retenus,
- Les notifications des marchés approuvés.

Les points forts (forces) relevés :

- Inscription des marchés au PPM de 2016 ;
- Obtention des avis de non-objection de la CCMP ;
- Respect de la conformité des critères d'analyse et d'évaluation contenus dans la Demande de Cotation.

Les points faibles (insuffisances/irrégularités) relevés :

- Néant

Conclusion : Les procédures ayant conduit à l'attribution des (4) marchés ci-dessus sont irrégulières en raison du défaut d'informations aux soumissionnaires non retenus (article 85 de la loi n°2009-02 du 07/08/2009 portant codes des marchés publics et des délégations de service public).

Tableaux statistiques des opinions données sur les procédures de la demande de cotation

N° d'ordre	Réf. du Marché	Objet du Marché	Valeur du Marché	Opinion
				1
1	N°011/MS/ANTS/PRMP/S-PRMP	Contrat de marché relatif à la réfection du bâtiment abritant l'ancien siège de la direction générale de l'ANTS.	7 864 822	X
2	N°009/MS/ANTS/PRMP/S-PRMP	Contrat de marché relatif à la fourniture de matériels informatiques au profit de l'ANTS	13 920 000	X
3	N°010/MS/ANTS/PRMP/S-PRMP	Contrat de marché relatif à la fourniture de produits d'entretien	11 177 757	X
4	N°007/MS/ANTS/PRMP/S-PRMP	Contrat de marché relatif à l'acquisition de matériels et mobiliers de bureau au profit de l'ANTS	5 761 990	X
TOTAL			38 724 569	38 724 569

Légende :

1

Procédure irrégulière

➤ Gestion 2017**PROCEDURE DE LA DEMANDE DE COTATION**

1. Marché N°004/MS/ANTS/PRMP/S-PRMP du 13/06/2017, relatif à l'acquisition de pièce de rechange pour maintenance et la réparation des équipements au profit de l'ANTS, attribué à CIMAE, approuvé le 13/06/2017 pour un montant TTC de 10.395.500 FCFA, source de financement : Budget ANTS.
2. Marché N°007/MS/ANTS/PRMP/S-PRMP du 04/08/2017, relatif à la fourniture de boissons sucrées dans les antennes départementales de l'ANTS, attribué à l'Etablissement LES JUMELLES, approuvé le 04/08/2017 pour un montant TTC de 17.700.000 FCFA, source de financement : Budget ANTS.

3. Marché N°015/MS/ANTS/PRMP/S-PRMP du 22/11/2017, relatif à l'acquisition de produits d'entretien au profit de l'ANTS, attribué à l'Etablissement LES DEUX F, approuvé le 22/11/2017 pour un montant TTC de 14.223.000 FCFA, source de financement : Budget ANTS.
4. Marché N°005/MS/ANTS/PRMP/S-PRMP du 13/06/2017, relatif à l'élaboration du compte administratif 2016 au profit de l'ANTS, attribué à la CIMES-BENIN, approuvé le 13/06/2017 pour un montant TTC de 3.550.000 FCFA, source de financement : Budget ANTS.
5. Marché N°009/MS/ANTS/PRMP/S-PRMP du 08/08/2017, relatif aux travaux de réfection du bâtiment abritant le siège de l'AD-ANTS OP, attribué à la PRIDE BENIN Sarl, approuvé le 08/08/2017 pour un montant TTC de 43.980.128 FCFA, source de financement : Budget ANTS.
6. Marché N°008/MS/ANTS/PRMP/S-PRMP du 04/08/2017, relatif à la réparation et la maintenance du matériel informatique de la Direction Générale au profit de l'ANTS, approuvé le 04/08/2017 pour un montant TTC de 389.400 FCFA, source de financement : Budget ANTS.
7. Marché N°019/MS/ANTS/PRMP/S-PRMP du 22/12/2017, relatif à la formation des acteurs de la chaîne de passation, attribué à ADAHE Félix (Consultant), approuvé le 22/12/2017 pour un montant TTC de 5.680.000 FCFA, source de financement : Budget ANTS.

Les pièces manquantes :

- La notification de l'attribution provisoire,
- L'information aux soumissionnaires non retenus,
- La notification du marché approuvé.

Les points forts (forces) relevés :

- Inscription du marché dans le PPM au titre de 2017 ;
- L'avis de non-objection de la CCMP.

Les points faibles (insuffisances/irrégularités) relevés :

- Néant

Conclusion : Les procédures ayant conduit à l'attribution des sept (7) marchés ci-dessus sont irrégulières en raison du défaut d'informations aux soumissionnaires non retenus (article 85 de la loi n°2009-02 du 07/08/2009 portant codes des marchés publics et des délégations de service public).

8. Marché N°018/MS/ANTS/PRMP/S-PRMP du 22/12/2017, relatif à l'acquisition de mobiliers de bureau au profit de l'ANTS, attribué à la CASTRANCE GROUP INTER, approuvé le 22/12/2017 pour un montant TTC de 7.889.850 FCFA, source de financement : Budget ANTS.
9. Marché N°003/MS/ANTS/PRMP/S-PRMP du 24/05/2017, relatif à l'acquisition de fournitures de bureau au profit de l'ANTS (lot 2), attribué à l'Etablissement LA VOLONTE, approuvé le 24/05/2017 pour un montant TTC de 7.778.395 FCFA, source de financement : Budget ANTS.

Les pièces manquantes :

- Les procès-verbaux d'ouverture,
- Les rapports d'analyse et d'évaluation des offres,
- Les procès-verbaux d'attribution provisoire,
- Les informations aux soumissionnaires non retenus,
- Les notifications des marchés approuvés.

Les points forts (forces) relevés :

- Inscription des marchés au PPM de 2017 ;
- L'avis de non-objection de la CCMP.

Les points faibles (insuffisances/irrégularités) relevés :

- Néant

Conclusion : Nous ne sommes pas en mesure de donner une opinion sur la procédure ayant abouti à l'attribution des deux (2) marchés ci-dessus en raison de l'indisponibilité pièces justificatives.

10. Marché N°010/MS/ANTS/PRMP/S-PRMP du 07/09/2017, relatif au recrutement de personnel au profit de l'ANTS (lot 1), attribué au PREFERE PLUS, approuvé le 07/09/2017 pour un montant TTC de 2.500.000 FCFA, source de financement : Budget ANTS.
11. Marché N°013/MS/ANTS/PRMP/S-PRMP du 17/10/2017, relatif à l'acquisition de consommables medicotechniques au profit de l'ANTS, attribué à BEREKIA MB, approuvé le 17/10/2017 pour un montant TTC de 13.928.000 FCFA, source de financement : Budget ANTS.
12. Marché N°006/MS/ANTS/PRMP/S-PRMP du 04/08/2017, relatif au recrutement de personnel au profit de l'ANTS (lot 2), attribué à EVEREST EXPERTISES ASSOCIES, approuvé le 04/08/2017 pour un montant TTC de 3.500.000 FCFA, source de financement : Budget ANTS.
13. Marché N° /MS/ANTS/PRMP/S-PRMP du 17/10/2017, relatif à l'édition de divers supports de collecte des données des activités de transfusion sanguine au profit de l'ANTS, attribué à la L'IMPRIMERIE-ATRS DE L'ESPOIR, approuvé le 17/10/2017 pour un montant TTC de 5.834.392 FCFA, source de financement : Budget ANTS.

Les pièces manquantes :

- Les notifications des marchés approuvés.

Les points forts (forces) relevés :

- Inscription des marchés au PPM de 2017 ;
- L'avis de non-objection de la CCMP.

Les points faibles (insuffisances/irrégularités) relevés :

- Néant

Conclusion : Les procédures ayant conduit à l'attribution des quatre (4) marchés ci-dessus sont régulières sous réserve de la non-conformité ci-dessus.

Tableaux statistiques des opinions données sur les procédures de la demande de cotation

N° d'ordre	Réf. du Marché	Objet du Marché	Valeur du Marché	Opinions		
				1	2	3
1	N°004/MS/ANTS/PRMP /S-PRMP	Contrat de marché relatif à l'acquisition de pièce de rechange	10 395 500		X	
2	N°007/MS/ANTS/PRMP /S-PRMP	Contrat de marché relatif à la fourniture de boissons sucrées dans les antennes départementales de l'ANTS	17 700 000		X	
3	N°013/MS/ANTS/PRMP /S-PRMP	Contrat de marché relatif à l'acquisition de consommables médico-techniques au profit de l'ANTS	13 928 000	X		
4	N°015/MS/ANTS/PRMP /S-PRMP	Contrat de marché relatif à l'acquisition de produits d'entretien au profit de l'ANTS	14 223 000		X	
5	N°018/MS/ANTS/PRMP /S-PRMP	Contrat de marché relatif à l'acquisition de mobiliers de bureau au profit de l'ANTS	7 889 850			X
6	N°003/MS/ANTS/PRMP /S-PRMP	Contrat de marché relatif à l'acquisition de fourniture de bureau lot 2	7 778 395			X
7	N°005/MS/ANTS/PRMP /S-PRMP	Contrat de marché relatif à l'élaboration du compte administratif 2016	3 550 000		X	
8	N°006/MS/ANTS/PRMP /S-PRMP	Contrat de marché relatif au recrutement de personnel au profit de l'ANTS, lot 2	3 500 000	X		
9	N° /MS/ANTS/PRMP/S-PRMP	Contrat de marché relatif à l'édition de divers supports de collecte des données des activités de transfusion sanguine	5 834 392	X		
10	N°019/MS/ANTS/PRMP /S-PRMP	Contrat de marché relatif à la formation des acteurs de la chaîne de passation	5 680 000		X	
11	N°009/MS/ANTS/PRMP /S-PRMP	Contrat de marché pour la réfection du bâtiment abritant le siège de l'AD-ANTS OP	43 980 128		X	
12	N°008/MS/ANTS/PRMP /S-PRMP	Contrat de marché relatif à la réparation et la maintenance du matériel informatique de la Direction Générale de l'ANTS	389 400		X	
13	N°010/MS/ANTS/PRMP /S-PRMP	Contrat de recrutement de personnel au profit de l'ANTS	2 500 000	X		
TOTAL			137 348 665	25 762 392	95 918 028	15 668 245

Légende :

- 1 Procédure régulière/régulière sous réserve
- 2 Procédure irrégulière
- 3 Impossibilité de donner une opinion

PROCEDURE D'APPEL D'OFFRES OUVERT**AOO N°020/MS/ANTS/PRMP/S-PRMP du 09/10/2017**

14. Marché N°604/MS/ANTS/PRMP/S-PRMP du 28/12/2017, relatif à l'acquisition de réactifs de qualification biologique au profit de l'ANTS, attribué à BGL SYSMET, approuvé le 28/12/2017 pour un montant TTC de 200.052.743 FCFA, source de financement : Budget ANTS.

Les pièces manquantes :

- La notification de l'attribution provisoire,

- L'information aux soumissionnaires non retenus,
- La publication de l'attribution provisoire ;
- La notification du marché approuvé ;
- La publication de l'attribution définitive.

Les points forts (forces) relevés :

- Inscription du marché au plan de passation des marchés de 2017 ;
- Obtention des avis de non-objection de la CCMP ;
- Respect de la conformité des critères d'analyse et d'évaluation contenus dans le DAO.

Les points faibles (insuffisances/irrégularités) relevés :

- Néant

Conclusion : La procédure ayant aboutie à l'attribution du marché ci-dessus est irrégulière en raison du défaut d'informations aux soumissionnaires non retenus (article 85 de la loi n°2009-02 du 07/08/2009 portant codes des marchés publics et des délégations de service public).

Tableaux statistiques d'opinion donnée sur la procédure d'appel d'offres ouvert

N° d'ordre	Réf. du Marché	Objet du Marché	Valeur du Marché	Opinion
				1
1	N°604/MS/ANTS/PRMP/S-PRMP	Acquisition de réactifs de qualification biologique au profit de l'ANTS	200 052 743	x
TOTAL			200 052 743	200 052 743

Légende :**1****Procédure irrégulière****VI. CONSTATS SUR LES PLAINTES ENREGISTREES PAR L'AC**

Selon les TDR, l'auditeur doit se faire une opinion sur l'efficacité et la performance du traitement des recours préalables et autres demandes d'informations sur des procédures par l'autorité contractante et établir le pourcentage des plaintes examinées et réglées à son niveau en conformité avec la réglementation en vigueur. En ce qui concerne les recours, auto-saisines connus par l'Autorité de Régulation des Marchés Publics (ARMP), le consultant examinera également le degré d'application (en pourcentage) des décisions y afférentes.

Au titre des gestions budgétaires 2016 et 2017, nous n'avons pas eu connaissance de plaintes formulées par les soumissionnaires au niveau de l'Autorité Contractante (AC). Nous n'avons pas non plus décelé des recours exercés au niveau de l'ARMP.

VII. CONSTATS SUR L'ETAT D'EXECUTION FINANCIERE

Par courrier n°49/11/SM/FA/BEC/BEN/19 du 19 novembre 2019 (annexe n°3) le consultant a adressé à l'AC la liste des pièces de règlement en vue de l'appréciation de l'exécution des dépenses.

➤ Gestion 2016

Au titre de la gestion 2016, les pièces de règlement ont été communiquées pour cinq (5) marchés sur les huit (8). L'examen de ces pièces est fait dans les tableaux ci-dessous

N° d'ordre	Réf Marché	Libellés	Délai d'exécution (en jours)	Date d'ordre de service/ remise de site	Réception provisoire	Retard (en jours)	Montant du marché	Montant total mandaté	Taux d'exécution financière	Garantie de bonne exécution	Observation
1	003/MS/ANTS/PRMP/S PRMP	Contrat de marché pour la fourniture de réactifs ARCHITECT au profit de l'ANTS	90	Non fourni	18/11/2017	—	20 161 000	20 161 000	100%	RAS	Impossibilité d'apprécier les délais d'exécutions
2	004/MS/ANTS/PRMP/S PRMP	Fourniture de consommables de transfusion sanguine au profit de l'ANTS (lot 1)	90	Non fourni	24/03/2017	—	74 674 200	74 674 200	100%	RAS	
3	005/MS/ANTS/PRMP/S PRMP	Fourniture de réactifs ELISA au profit de l'ANTS (lot 2)	90	Non fourni	18/11/2016	—	103 090 108	103 090 108	100%	RAS	
4	006/MS/ANTS/PRMP/S PRMP	Fourniture d'un automate ELISA au profit de l'ANTS (lot 3)	90	Non fourni	18/11/2016	—	20 591 859	20 591 859	100%	RAS	
5	11/MEF/MS/ANTS/DNC MP/SP du 30/12/2016	Réfection du bâtiment abritant l'ancien siège de la direction générale de l'ANTS	15	30/12/2016	06/02/2017	23	7 864 822	7 864 822	100%	RAS	Exécution tardive sans preuve d'application de pénalité

➤ **Gestion 2017**

Au titre de la gestion 2017, les pièces de règlement ont été communiquées pour cinq (5) marchés sur les quatorze (14). L'examen de ces pièces est fait dans les tableaux ci-dessous.

N° d'ordre	Réf Marché	Libellés	Délai d'exécution (en jours)	Date d'ordre de service/ remise de site	Réception provisoire	Retard (en jours)	Montant du marché	Montant total mandaté	Taux d'exécution financière	Garantie de bonne exécution	Observation
1	018/MS/ANTS/PRMP/SPRMP	Acquisition de mobiliers de bureau au profit de l'ANTS	—	non fourni	29/12/2017	—	7 889 850	7 889 850	100%	—	Impossibilité d'apprécier les délais d'exécutions
2	003/MS/ANTS/PRMP/SPRMP	Acquisition de fournitures de bureau au profit de l'ANTS (lot 2)	—	non fourni	non fourni	—	7 778 395	7 778 395	100%	—	
3	005/MS/ANTS/PRMP/SPRMP	Exécution complète de la mission d'élaboration des comptes administratifs de l'ANTS	—	non fourni	29/06/2017	—	3 550 000	3 550 000	100%	—	
4	009/MS/ANTS/PRMP/SPRMP	Réfection du bâtiment abritant le siège de l'antenne départementale Ouémé-Plateau de l'ANTS	60	non fourni	28/11/2017	—	43 980 128	43 980 128	100%	—	
5	604/MS/ANTS/PRMP/SPRMP	Acquisition de réactifs d'immuno-hématologie, de sérologie et des consommables biomédicaux au profit du système transfusionnel	120	non fourni	06/12/2018	—	200 052 743	200 052 743	100%	—	

VIII. ANALYSE DE LA PERFORMANCE DE L'AC

8.1. Définition du barème des critères d'appréciation de la performance des autorités contractantes

La démarche de définition du barème des critères retenus pour l'appréciation de la performance des autorités contractantes est la même que pour la revue de conformité des procédures de passation et celle de l'exécution financière des marchés.

❖ Annotation des critères pour l'évaluation de la performance de la mise en place des organes de passation et de contrôle des marchés publics

Le système de notation est constitué de la note 1 ou 0 pour chaque critère retenu et est présenté comme ci-après :

- une note de 1 indique que le test est satisfaisant, c'est-à-dire que la pièce requise est disponible et est conforme aux exigences réglementaires en vigueur ;
- une note de 0 signifie que le test est non satisfaisant, c'est-à-dire que la pièce requise n'est pas disponible.

La note attribuée à chaque critère est un chiffre entier (0 ou 1). Aucune décimale ne sera utilisée dans la notation des critères.

❖ Annotation des critères pour l'évaluation de la performance de la conformité des procédures de passation des marchés

Le système de notation est basé sur le taux de non-conformité observé au niveau de chaque critère défini. En effet, pour chaque critère, il est déterminé sur la base de la revue, le nombre de non-conformités observées. Ce nombre est ensuite rapporté au volume de marchés audités (ou d'informations traitées selon le cas) pour obtenir le taux de non-conformité qui constitue la note obtenue par le critère considéré.

Ainsi, la note à attribuer à chaque critère est comprise entre 0% et 100%.

❖ Annotation des critères pour l'évaluation de la performance de la régularité de l'exécution financière des marchés

Le système de notation à ce niveau est identique à celle de la revue de conformité des procédures de passation des marchés.

8.2. Règles de décision et justification de la conclusion de l'auditeur

❖ Conclusion pour l'évaluation de la performance de la mise en place des organes de passation et de contrôle des marchés publics

La matrice des conclusions possibles se présente comme suit :

Tranches de moyennes	Type de conclusion du consultant	Libellé de la conclusion
----------------------	----------------------------------	--------------------------

0,80 à 1	« Mise en place parfaite des organes de passation et de contrôle des marchés publics »	L'autorité contractante ne présente pas d'anomalies dans la mise en place des organes conformément au Code des marchés publics en vigueur
0,50 à 0,79	« Mise en place satisfaisante des organes de passation et de contrôle des marchés publics »	L'autorité contractante présente d'anomalies mineures dans la mise en place des organes au regard du Code des marchés publics en vigueur
0,30 à 0,49	« Mise en place insatisfaisante des organes de passation et de contrôle des marchés publics »	L'autorité contractante présente d'anomalies significatives dans la mise en place des organes au regard du Code des marchés publics en vigueur
0 à 0,29	« Mise en place défailante des organes de passation et de contrôle des marchés publics »	L'autorité contractante ne s'est pas conformée aux dispositions du Code des marchés publics en vigueur en matière de mise en place des organes

❖ **Conclusion pour l'évaluation de la performance de la conformité des procédures de passation des marchés**

Il est à souligner que le niveau d'exhaustivité des pièces (dont le taux est déterminé et communiqué dans le présent rapport) est un élément déterminant de la performance des AC. **Pour ce faire, le taux moyen de non-conformité théorique initialement déterminé est rapporté au taux d'exhaustivité pour obtenir le taux de non-conformité effectif.**

La matrice des conclusions possibles se présente comme suit :

Tranches de taux de non-conformité	Type de conclusion du consultant	Libellé de la conclusion
Taux inférieur à 10%	"Performance élevée "	L'autorité contractante ne présente pas d'anomalies tant sur la forme que sur le fond vis-à-vis des dispositions du Code en matière de passation et de contrôle de marchés publics en vigueur sur la période sous revue.
Taux compris entre 10% et 30% (10% inclus, 30% exclus)	"Performance Satisfaisante "	L'autorité contractante ne présente pas d'anomalies significatives vis-à-vis des dispositions de forme et de fond du Code en matière de passation et de contrôle des marchés publics malgré quelques insuffisances identifiées.
Taux compris entre 30% et 50% (30% inclus, 50% exclus)	"Performance Moyenne "	L'autorité contractante n'a pas respecté certaines dispositions de fond et de forme en matière de passation et de contrôle de marchés publics en

		raison des insuffisances non négligeables constatées.
Taux supérieur ou égal à 50%	"Performance Insatisfaisante "	L'autorité contractante ne s'est pas du tout conformée aux dispositions de fond et de forme en matière de passation et de contrôle de marchés publics en raison des insuffisances graves constatées.

❖ **Conclusion pour l'évaluation de la performance de la régularité de l'exécution financière des marchés**

La précision apportée sur le taux d'exhaustivité au niveau de la revue de conformité des procédures de passation des marchés est valable ici également.

La matrice des conclusions possibles se présente ainsi qu'il suit :

Tranches de taux de non-conformité	Type de conclusion du consultant	Libellé de la conclusion
Taux inférieur à 10%	"Performance élevée "	L'autorité contractante ne présente pas d'anomalies tant sur la forme que sur le fond vis-à-vis des dispositions du Code en matière d'exécution de marchés publics en vigueur sur la période sous revue.
Taux compris entre 10% et 30% (10% inclus, 30% exclus)	"Performance Satisfaisante "	L'autorité contractante ne présente pas d'anomalies significatives vis-à-vis des dispositions de forme et de fond du Code en matière d'exécution des marchés publics malgré quelques insuffisances identifiées.
Taux compris entre 30% et 50% (30% inclus, 50% exclus)	"Performance Moyenne "	L'autorité contractante n'a pas respecté certaines dispositions de fond et de forme en matière d'exécution de marchés publics en raison des insuffisances non négligeables constatées.
Taux supérieur ou égal à 50%	"Performance Insatisfaisante "	L'autorité contractante ne s'est pas du tout conformée aux dispositions de fond et de forme en matière d'exécution de marchés publics en raison des insuffisances graves constatées.

8.3. Appréciation de la performance liée à la mise en place des organes de passation et de contrôle des marchés publics

Les diligences mises en œuvre sont consignées dans le tableau ci-après :

N° d'ordre	Organes	Points de contrôle	OK/KO	Note 1 pour OK 0 pour KO	Commentaires	Description de l'indicateur de performance
EVALUATION DE LA MISE EN PLACE DES ORGANES AU SEIN DE L'AC						
1	PRMP	Acte de désignation de la PRMP	OK	1,00	RAS	OK= Disponibilité / KO= Indisponibilité
2		Déclaration sur l'honneur de la PRMP	KO	-	Document inexistant	OK= Disponibilité / KO= Indisponibilité
3		Existence d'un rapport d'exécution des marchés	KO	0,00	Indisponibilité du document	OK= Disponibilité / KO= Indisponibilité
4		Transmission du rapport d'exécution à la DNCMP, à l'ARMP et à la Cour des comptes	N/A	-	Document inexistant	OK= Disponibilité / KO= Indisponibilité
5		Renouvellement/ remplacement acté de la PRMP conformément aux dispositions réglementaires	OK	1,00	RAS	OK= Disponibilité / KO= Indisponibilité
6	CPMP	Acte de désignation des cinq (05) membres de la CPMP	OK	1,00	RAS	OK= Disponibilité / KO= Indisponibilité
7		Renouvellement/ remplacement acté de la composition de la CPMP conformément aux dispositions réglementaires	OK	1,00	RAS	OK= Expiration de la durée normale ou décès ou démission ou révocation pour faute grave KO= Autres raisons
8	CCMP	Acte de désignation des cinq (05) membres de la CCMP	KO	0,00	RAS	OK= Disponibilité / KO= Indisponibilité
9		Renouvellement/ remplacement acté de la composition de la CCMP conformément aux dispositions réglementaires	KO	0,00	RAS	OK= Expiration de la durée normale ou décès ou démission ou révocation pour faute grave KO= Autres raisons
		NIVEAU DE PERFORMANCE _ MISE EN PLACE DES ORGANES		0,57		

Conclusion : Le niveau de performance est de 0,57.

Nous pouvons noter une mise en place satisfaisante des organes de passation et de contrôle des marchés publics et que l'Agence Nationale pour la Transfusion Sanguine (ANTS) ne s'est pas conformée aux dispositions du Code des marchés publics en vigueur en matière de mise en place des organes.

La mission a noté que la décision n°2016/384/ANTS/DG/DGA/AC/SA portant création, attributions, organisations et fonctionnement de la Cellule de Contrôle des Marchés Publics de l'Agence Nationale pour la Transfusion Sanguine (ANTS) en son article 3 du chapitre 2 (de la composition e du fonctionnement) n'est pas conforme avec la décision n°2016/385/ANTS/DG/DGA/AC/SA du 03 mai 2016, portant nomination des membres de la Cellule de Contrôle des Marchés Publics de l'Agence Nationale. Car parmi les membres nommés il n'y a pas un juriste ou un spécialiste des marchés publics.

8.4. Appréciation de la performance liée à la conformité des procédures de passation des marchés

➤ Gestion 2016

L'analyse de la performance de l'AC du point de vue de la revue de conformité des procédures se présente comme suit :

N° d'ordre	Points de contrôle	Volume de marchés		Volume de non-conformités constatées (b)	% de non-conformités (c) =(b/a)*100	Commentaires	Description de l'indicateur de performance
		Demandés	Audités (a)				
REVUE DE LA CONFORMITE DES PROCEDURES DE PASSATION							
1	Elaboration de plan prévisionnel de passation des marchés publics	8	8	4	50%	quinze marchés ne sont pas inscrits au PPM	Pourcentage de marchés non inscrits sur le PPPM
2	Recours à une procédure dérogatoire (AOR; entente directe)	4	4	3	75%	RAS	Pourcentage de procédures n'ayant pas obtenu l'autorisation de la DNCMP
3	Dossier d'Appel d'Offres (DAO)	0	0	0	0%	RAS	Pourcentage de DAO n'ayant pas obtenu l'ANO de la DNCMP
4	Avis de publicité	0	0	0	0%	RAS	Pourcentage de procédures d'appel d'offres non publiées
5	Comparaison d'au moins 3 offres pour les DC	4	4	0	0%	RAS	Pourcentage de marchés n'ayant pas fait l'objet de mise en concurrence (comparaison d'au moins 3 offres)
6	Réception des offres dans les délais du DAO	0	0	0	0%	RAS	Pourcentage de procédures n'ayant pas respecté le délai minimum de publication requis
7	Ouverture des offres dans les délais du DAO	0	0	0	0%	RAS	Pourcentage de séances d'ouverture tenues hors de la date prévue dans le DAO et sans avis de report
8	Evaluation des offres	4	4	0	0%	RAS	Pourcentage de travaux d'évaluation et de proposition d'attribution provisoire ayant duré plus des 30 jours calendaires et/ou pourcentage des offres évaluées la moins disante (pour les DC)
9	Attribution du marché (ANO CCMP & DNCMP)	0	0	0	0%	RAS	Pourcentage de propositions d'attribution provisoire n'ayant pas obtenu cumulativement les ANO de la CCMP et de la DNCMP
10	Attribution du marché (ANO CCMP) pour les DC	4	4	0	0%	RAS	Pourcentage de propositions d'attribution provisoire n'ayant pas obtenu l'avis de conformité de la CCMP (pour les DC)
11	Publication de l'attribution provisoire	4	4	0	0%	RAS	Pourcentage de PV d'attribution provisoire n'ayant pas fait l'objet de publication
12	Signature du contrat	8	8	0	0%	RAS	Pourcentage de contrats signés par des personnes non habilitées
13	Approbation du contrat	8	8	0	0%	RAS	Pourcentage de contrats non approuvés ou approuvés par des personnes non habilitées ou hors du délai de validité
14	Recours sur l'attribution du marché	0	0	0	0%	RAS	Pourcentage de plaintes traitées hors délai par l'Autorité contractante
TAUX DE NON CONFORMITE _REVUE DE CONFORMITE (A)					8,93%		
TAUX D'EXHAUSTIVITE (B)					52,50%		
TAUX DE NON CONFORMITE EFFECTIF (C=A/B)					17%		

Conclusion : Le taux de non-conformité est de 17%.

Nous pouvons dire qu'il y a une performance **satisfaisante** et que l'Agence Nationale pour la Transfusion Sanguine (ANTS) ne présente pas d'anomalies significatives vis-à-vis des dispositions de forme et de fond du Code en matière de passation et de contrôle des marchés publics malgré quelques insuffisances identifiées.

➤ **Gestion 2017**

L'analyse de la performance de l'AC du point de vue de la revue de conformité des procédures se présente comme suit :

N° d'ordre	Points de contrôle	Volume de marchés		Volume de non-conformités constatées (b)	% de non-conformités (c) =(b/a)*100	Commentaires	Description de l'indicateur de performance
		Demandés	Audités (a)				
REVUE DE LA CONFORMITE DES PROCEDURES DE PASSATION							
1	Elaboration de plan prévisionnel de passation des marchés publics	14	14	0	0%	RAS	Pourcentage de marchés non inscrits sur le PPPM
2	Recours à une procédure dérogatoire (AOR; entente directe)	0	0	0	0%	RAS	Pourcentage de procédures n'ayant pas obtenu l'autorisation de la DNCM P
3	Dossier d'Appel d'Offres (DAO)	1	1	0	0%	RAS	Pourcentage de DAO n'ayant pas obtenu l'ANO de la DNCM P
4	Avis de publicité	1	1	0	0%	RAS	Pourcentage de procédures d'appel d'offres non publiées
5	Comparaison d'au moins 3 offres pour les DC	13	13	0	0%	RAS	Pourcentage de marchés n'ayant pas fait l'objet de mise en concurrence (comparaison d'au moins 3 offres)
6	Réception des offres dans les délais du DAO	1	1	0	0%	RAS	Pourcentage de procédures n'ayant pas respecté le délai minimum de publication requis
7	Ouverture des offres dans les délais du DAO	1	1	0	0%	RAS	Pourcentage de séances d'ouverture tenues hors de la date prévue dans le DAO et sans avis de report
8	Evaluation des offres	14	14	0	0%	RAS	Pourcentage de travaux d'évaluation et de proposition d'attribution provisoire ayant duré plus des 30 jours calendaires et/ou pourcentage des offres évaluées la moins disante (pour les DC)
9	Attribution du marché (ANO CCMP & DNCMP)	1	1	0	0%	RAS	Pourcentage de propositions d'attribution provisoire n'ayant pas obtenu cumulativement les ANO de la CCMP et de la DNCMP
10	Attribution du marché (ANO CCMP) pour les DC	13	13	2	15%	RAS	Pourcentage de propositions d'attribution provisoire n'ayant pas obtenu l'avis de conformité de la CCMP (pour les DC)
11	Publication de l'attribution provisoire	1	1	1	100%	l'attribution provisoire n'a pas publiée	Pourcentage de PV d'attribution provisoire n'ayant pas fait l'objet de publication
12	Signature du contrat	14	14	0	0%	RAS	Pourcentage de contrats signés par des personnes non habilitées
13	Approbation du contrat	14	14	0	0%	RAS	Pourcentage de contrats non approuvés ou approuvés par des personnes non habilitées ou hors du délai de validité
14	Recours sur l'attribution du marché	0	0	0	0%	RAS	Pourcentage de plaintes traitées hors délai par l'Autorité contractante
TAUX DE NON CONFORMITE _REVUE DE CONFORMITE (A)					8,24%		
TAUX D'EXHAUSTIVITE (B)					73,50%		
TAUX DE NON CONFORMITE EFFECTIF (C=A/B)					11%		

Conclusion : Le taux de non-conformité est de 11%.

Nous pouvons dire qu'il y a une performance **satisfaisante** et que l'Agence Nationale pour la Transfusion Sanguine (ANTS) ne présente pas d'anomalies significatives vis-à-vis des dispositions de forme et de fond du Code en matière de passation et de contrôle des marchés publics malgré quelques insuffisances identifiées.

8.5. Appréciation de la performance liée à l'exécution financière des marchés

➤ Gestion 2016

L'analyse de la performance de l'AC du point de vue de l'exécution financière se présente comme suit :

N° d'ordre	Points de contrôle	Volume de marchés		Volume de non-conformités constatées (b)	% de non-conformités (c) =(b/a)*100	Commentaires	Description de l'indicateur de performance
		Demandés	Audités (a)				
REVUE DE L'EXECUTION FINANCIERE							
1	Garantie de soumission	8	5	0	0%	RAS	Pourcentage de marchés de prestations intellectuelles pour lesquels il est exigé une garantie de soumission
2	Garantie de bonne exécution	8	5	0	0%	RAS	Pourcentage de marchés pour lesquels il est exigé une garantie de soumission supérieure à 5% de la valeur de base du marché (avenants éventuels non compris)
3	Ordre de service	8	5	0	0%	RAS	Pourcentage d'ordres de service émis suite à des modifications de prix dépassant 10% de la valeur du marché
4	Avenant: autorisation	0	0	0	0%	RAS	Pourcentage d'avenants signés sans autorisation de la DNCMP
5	Avenant: Proportion du marché initial	0	0	0	0%	RAS	Pourcentage d'avenants à la suite des modifications de prix dépassant 20% de la valeur du marché
6	Avance de démarrage: garantie	8	5	0	0%	RAS	Pourcentage d'avances de démarrage accordées sans garantie de remboursement d'avance
7	Avance de démarrage: Proportion du marché initial	8	5	0	0%	RAS	Pourcentage d'avances de démarrage ayant dépassé 20% pour les travaux et PI, et 30% pour les fournitures et autres services
8	Dossier d'exécution	8	5	5	100%	Délai d'exécution non respecté	Pourcentage de marchés n'ayant pas respecté le délai d'exécution
	MOYENNE				25,00%		

Conclusion : Le taux de non-conformité est de 25 %.

Nous pouvons dire qu'il y a une performance satisfaisante et l'Autorité Contractante ne présente pas d'anomalies significatives vis-à-vis des dispositions de forme et de fond du Code en matière d'exécution des marchés publics malgré quelques insuffisances identifiées

➤ **Gestion 2017**

L'analyse de la performance de l'AC du point de vue de l'exécution financière se présente comme suit :

N° d'ordre	Points de contrôle	Volume de marchés		Volume de non-conformités constatées (b)	% de non-conformités (c) =(b/a) *100	Commentaires	Description de l'indicateur de performance
		Demandés	Audités (a)				
REVUE DE L'EXECUTION FINANCIERE							
1	Garantie de soumission	14	14	0	0%	RAS	Pourcentage de marchés de prestations intellectuelles pour lesquels il est exigé une garantie de soumission
2	Garantie de bonne exécution	14	14	0	0%	RAS	Pourcentage de marchés pour lesquels il est exigé une garantie de soumission supérieure à 5% de la valeur de base du marché (avenants éventuels non compris)
3	Ordre de service	14	14	0	0%	RAS	Pourcentage d'ordres de service émis suite à des modifications de prix dépassant 10% de la valeur du marché
4	Avenant: autorisation	0	0	0	0%	RAS	Pourcentage d'avenants signés sans autorisation de la DNCMP
5	Avenant: Proportion du marché initial	0	0	0	0%	RAS	Pourcentage d'avenants à la suite des modifications de prix dépassant 20% de la valeur du marché
6	Avance de démarrage: garantie	14	14	0	0%	RAS	Pourcentage d'avances de démarrage accordées sans garantie de remboursement d'avance
7	Avance de démarrage: Proportion du marché initial	14	14	0	0%	RAS	Pourcentage d'avances de démarrage ayant dépassé 20% pour les travaux et PI, et 30% pour les fournitures et autres services
8	Dossier d'exécution	14	14	5	36%	Délai d'exécution non respecté	Pourcentage de marchés n'ayant pas respecté le délai d'exécution
	MOYENNE				8,93%		

Conclusion : Le taux de non-conformité est de 8,93 %.

Nous pouvons dire qu'il y a une performance élevée et l'Autorité Contractante ne présente pas d'anomalies tant sur la forme que sur le fond vis-à-vis des dispositions du Code en matière d'exécution de marchés publics en vigueur sur la période sous revue.

IX. ANNEXES

ANNEXE 1 : LISTE DES PERSONNES RENCONTREES

N° d'ordre	Entité	Noms et prénoms	Fonctions
1	Agence Nationale pour la Transfusion Sanguine (ANTS)	AWEHA GUEDOU S. José	PRMP
2		YOROUCHABI Bagon	DG
3		HOUETO Justine	S-PRMP
4		DJODJO Urbain	C-SPRMP

ANNEXE 2 : Tableaux d'exhaustivités**- Gestion 2016**

		Dossier de demande de cotation	Réception & ouverture des offres	Analyse, Evaluation des offres & Attribution											Contractualisation		
N°	Marchés (N° & Intitulé)	2		3				4							5		
		a	b	c	d	e	f	g	h	i	j	k	l	m	n	o	p
1	Contrat de marché relatif à la réfection du bâtiment abritant l'ancien siège de la direction générale de l'ANTS.	1	1	1	1	1	1	1	1	1	NA	1	0	NA	1	0	NA
2	Contrat de marché relatif à la fourniture de matériels informatiques au profit de l'ANTS	1	1	1	1	1	1	1	1	1	NA	1	0	NA	1	0	NA
3	Contrat de marché relatif à la fourniture de produits d'entretien	1	1	1	1	1	1	1	1	1	NA	1	0	NA	1	0	NA
4	Contrat de marché relatif à l'acquisition de matériels et mobiliers de bureau au profit de l'ANTS	1	1	1	1	1	1	1	1	1	NA	1	0	NA	1	0	NA
Nombre de cellules contenant une valeur		4	4	4	4	4	4	4	4	4	0	4	4	0	4	4	0
Total		4	4	4	4	4	4	4	4	4	0	4	0	0	4	0	0
%		100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%	###	100%	0%	###	100%	0%	###
% global		85%															

Légende : « 1 » si la pièce est disponible, « 0 » sinon et « n/a » si la pièce n'est pas requise

Liste des pièces concernées par le tableau d'exhaustivité des procédures de Demande de Cotation (DC)

1. Planification

Plan annuel de passation des marchés (initial) et révisé (le cas échéant) de chaque AC

2. Dossier de demande de cotation

- a. Lettre d'invitation à soumissionner (Avis de consultation publié)
- b. Dossier de demande de cotation validé

3. Réception & Ouverture des offres

- c. Offres des soumissionnaires
- d. Actes de désignation des membres de la CPMP
- e. Actes de désignation des membres de la sous-commission d'analyse des offres
- f. Procès-verbal d'ouverture des offres signé

4. Analyse, évaluation & attribution

- g. Rapport d'analyse et de synthèse
- h. PV d'attribution provisoire des offres signé
- i. Avis de non objection de la CCMP et des bailleurs pour les financements extérieurs (le cas échéant) sur le PV d'attribution provisoire
- k. Preuve de notification d'attribution provisoire
- l. Preuve d'information des soumissionnaires non retenus
- m. Publication du procès-verbal d'attribution provisoire

5. Contractualisation

- n. Signature du contrat par l'attributaire et l'AC
- o. Preuve de notification du marché au titulaire
- p. Preuve de publication de l'attribution définitive du marché

Tableau d'exhaustivité pour les procédures de gré à gré¹

		Autorisation	Dossier de consultation		Réception & ouverture des offres				Analyse, Evaluation des offres & Attribution							Contractualisation			Total requis	Total	%	% global
N°	Marchés (N° & Intitulé)	2	3		4				5							6						
			a	b	c	d	e	f	g	h	i	j	k	l	m	n	o	p				
1	Contrat de marché pour la fourniture de réactifs ARCHITECT au profit de l'ANTS	1	0	0	0	0	0	0	0	0	NA	1	0	0	0	1	1	0	16	4	25%	20%
2	Contrat de marché pour la fourniture de consommables de transfusion sanguine au profit de l'ANTS, lot 1	0	0	0	0	0	0	0	0	0	NA	1	1	0	0	1	0	0	16	3	19%	
3	Contrat de marché pour la fourniture de réactifs ELISA au profit de l'ANTS, lot 2	0	0	0	0	0	0	0	0	0	NA	1	1	0	0	1	0	0	16	3	19%	
4	Contrat de marché pour la fourniture d'un automate ELISA au profit de l'Agence Nationale pour la Transfusion Sanguine (ANTS), lot 3	0	0	0	0	0	0	0	0	0	NA	1	1	0	0	1	0	0	16	3	19%	
Légende : « 1 » si la pièce est disponible, « 0 » sinon et « n/a » si la pièce n'est pas requise																						

¹ S'agissant des procédures de gré à gré sans mise en concurrence, certaines pièces du tableau ci-dessus ne sont pas requises.

Liste des pièces concernées par le tableau d'exhaustivité des procédures de gré à gré

1. Planification

Plan annuel de passation des marchés (initial) et révisé (le cas échéant) de chaque AC

2. Autorisation

Preuve de l'autorisation préalable de la DNCMP sur la procédure de gré à gré

1. Dossier de consultation

- a. Lettre d'invitation à soumissionner
- b. Dossier de consultation validé

4. Réception & Ouverture des offres

- c. Offres des soumissionnaires
- d. Actes de désignation des membres de la CPMP
- e. Actes de désignation des membres de la sous-commission d'analyse des offres
- f. Procès-verbal d'ouverture des offres signé

5. Analyse, évaluation & attribution

- g. Rapport d'analyse et de synthèse
- h. PV d'attribution provisoire signé
- i. Avis de non objection de la CCMP et des bailleurs pour les financements extérieurs (le cas échéant) sur le PV d'attribution provisoire
- j. Avis de non objection de la DNCMP et des bailleurs pour les financements extérieurs (le cas échéant) sur le PV d'attribution provisoire
- k. Preuve de notification d'attribution provisoire
- l. Preuve d'information des soumissionnaires non retenus
- m. Publication du procès-verbal d'attribution provisoire

6. Contractualisation

- n. Signature du contrat par l'attributaire et l'AC
- o. Preuve de notification du marché
- p. Preuve de publication de l'attribution définitive du marché

- Gestion 2017 (Procédure de demande de cotation)

		Dossier de demande de cotation		Réception & ouverture des offres				Analyse, Evaluation des offres & Attribution							Contractualisation		
N°	Marchés (N° & Intitulé)	2		3				4							5		
		a	b	c	d	e	f	g	h	i	j	k	l	m	n	o	p
1	Contrat de marché relatif à l'acquisition de pièce de rechange	1	1	1	1	1	1	1	1	0	NA	0	0	NA	1	0	NA
2	Contrat de marché relatif a la fourniture de boissons sucrées dans les antennes départementales de l'ANTS	1	1	1	1	1	1	1	1	1	NA	0	0	NA	1	1	NA
3	Contrat de marché relatif à l'acquisition de consommables médico-techniques au profit de l'ANTS	1	1	1	1	1	1	1	1	1	NA	1	1	NA	1	0	NA
4	Contrat de marché relatif à l'acquisition de produits d'entretien au profit de l'ANTS	1	1	1	1	1	1	1	1	1	NA	0	0	NA	1	0	NA
5	Contrat de marché relatif à l'acquisition de mobiliers de bureau au profit de l'ANTS	1	1	1	1	1	0	0	0	1	NA	0	0	NA	1	0	NA
6	Contrat de marché relatif à l'acquisition de fourniture de bureau lot 2	1	1	1	1	1	0	0	0	1	NA	1	0	NA	1	0	NA
7	Contrat de marché relatif à l'élaboration du compte administratif 2016	1	1	1	1	1	1	1	1	1	NA	1	1	NA	1	0	NA

		Dossier de demande de cotation	Réception & ouverture des offres					Analyse, Evaluation des offres & Attribution							Contractualisation		
N°	Marchés (N° & Intitulé)	2		3				4							5		
		a	b	c	d	e	f	g	h	i	j	k	l	m	n	o	p
8	Contrat de marché relatif au recrutement de personnel au profit de l'ANTS, lot 2	1	1	1	1	1	1	1	1	1	NA	1	1	NA	1	0	NA
9	Contrat de marché relatif à l'édition de divers supports de collecte des données des activités de transfusion sanguine	1	1	1	1	1	1	1	1	1	NA	1	1	NA	1	0	NA
10	Contrat de marché relatif à la formation des acteurs de la chaîne de passation	1	1	1	1	1	0	1	1	1	NA	0	0	NA	1	0	NA
11	Contrat de marché pour la réfection du bâtiment abritant le siège de l'AD-ANTS OP	1	1	1	1	1	1	1	1	1	NA	1	1	NA	1	0	NA
12	Contrat de marché relatif à la réparation et la maintenance du matériel informatique de la Direction Générale de l'ANTS	1	1	1	1	1	1	1	1	0	NA	1	1	NA	1	0	NA
13	Contrat de recrutement de personnel au profit de l'ANTS	0	0	1	1	1	1	1	1	1	NA	1	1	NA	1	0	NA
Nombre de cellules contenant une valeur		13	13	13	13	13	13	13	13	13	0	13	13	0	13	13	0
Total		12	12	13	13	13	10	11	11	11	0	8	7	0	13	1	0
%		92%	92%	100%	100%	100%	77%	85%	85%	85%	###	62%	54%	###	100%	8%	###
% global		80%															

Liste des pièces concernées par le tableau d'exhaustivité des procédures de Demande de Cotation (DC)

1. Planification

Plan annuel de passation des marchés (initial) et révisé (le cas échéant) de chaque AC

2. Dossier de demande de cotation

- a. Lettre d'invitation à soumissionner (Avis de consultation publié)
- b. Dossier de demande de cotation validé

3. Réception & Ouverture des offres

- c. Offres des soumissionnaires
- d. Actes de désignation des membres de la CPMP
- e. Actes de désignation des membres de la sous-commission d'analyse des offres
- f. Procès-verbal d'ouverture des offres signé

4. Analyse, évaluation & attribution

- g. Rapport d'analyse et de synthèse
- h. PV d'attribution provisoire des offres signé
- i. Avis de non objection de la CCMP et des bailleurs pour les financements extérieurs (le cas échéant) sur le PV d'attribution provisoire
- k. Preuve de notification d'attribution provisoire
- l. Preuve d'information des soumissionnaires non retenus
- m. Publication du procès-verbal d'attribution provisoire

5. Contractualisation

- n. Signature du contrat par l'attributaire et l'AC
- o. Preuve de notification du marché au titulaire
- p. Preuve de publication de l'attribution définitive du marché

- Procédure d'appel d'offres ouvert

		DAO		Réception & ouverture des offres				Analyse, Evaluation des offres & Attribution							Contractualisation		
N°	Marchés (N° & Intitulé)	2		3				4							5		
		a	b	c	d	e	f	g	h	i	j	k	l	m	n	o	p
1	Acquisition de réactifs de qualification biologique au profit de l'ANTS	1	1	1	1	1	1	1	1	1	NA	0	0	0	1	0	0
	Nombre de cellules contenant une valeur	1	1	1	1	1	1	1	1	1	0	1	1	1	1	1	1
	Total	1	1	1	1	1	1	1	1	1	0	0	0	0	1	0	0
	%	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%	###	0%	0%	0%	100%	0%	0%
	% global	67%															

Légende : « 1 » si la pièce est disponible, « 0 » sinon et « n/a » si la pièce n'est pas requise

Liste des pièces concernées par le tableau d'exhaustivité des procédures **d'appels d'offres ouvert (AOO)**

2. Planification

Plan annuel de passation des marchés (initial) et révisé (le cas échéant) de chaque AC

3. DAO

- a. Avis d'appel d'offres publié
- b. Dossier d'Appel d'Offres validé

3. Réception & Ouverture des offres

- c. Offres des soumissionnaires
- d. Actes de désignation des membres de la CPMP
- e. Actes de désignation des membres de la sous-commission d'analyse des offres
- f. Procès-verbal d'ouverture des offres signé

4. Analyse, évaluation & attribution

- g. Rapport d'analyse et de synthèse
- h. PV d'attribution provisoire des offres signé
- i. Avis de non objection de la CCMP et des bailleurs pour les financements extérieurs (le cas échéant) sur le PV d'attribution provisoire
- j. Avis de non objection de la DNCMP et des bailleurs pour les financements extérieurs (le cas échéant) sur le PV d'attribution provisoire
- k. Preuve de notification d'attribution provisoire
- l. Preuve d'information des soumissionnaires non retenus
- m. Publication du procès-verbal d'attribution provisoire

5. Contractualisation

- n. Signature du contrat par l'attributaire et l'AC
- o. Preuve de notification du marché au titulaire
- p. Preuve de publication de l'attribution définitive du marché

Annexe n°3 : Détermination du délai moyen de passation**➤ Gestion 2016**

N°ordre	Délai	De la date de publication de l'avis au Dépôt des plis	Du dépôt des plis à l'attribution provisoire	De l'attribution provisoire à la signature du contrat	De la signature du contrat à l'approbation du marché	Total
	Intitulés du marché					
1	Contrat de marché pour la fourniture de réactifs ARCHITECT au profit de l'ANTS	Les pièces sont en instance de collecte				0
2	Contrat de marché pour la fourniture de consommables de transfusion sanguine au profit de l'ANTS, lot 1					0
3	Contrat de marché pour la fourniture de réactifs ELISA au profit de l'ANTS, lot 2					0
4	Contrat de marché pour la fourniture d'un automate ELISA au profit de l'Agence Nationale pour la Transfusion Sanguine (ANTS), lot 3					0
5	Contrat de marché relatif à la réfection du bâtiment abritant l'ancien siège de la direction générale de l'ANTS.	7	4	10	0	21
6	Contrat de marché relatif à la fourniture de matériels informatiques au profit de l'ANTS	7	10	68	2	87
7	Contrat de marché relatif à la fourniture de produits d'entretien	7	10	68	2	87
8	Contrat de marché relatif à l'acquisition de matériels et mobiliers de bureau au profit de l'ANTS	7	10	56	3	76
Délai global						271
Délai entre le dépôt des plis et la signature du contrat						236
Volume de marchés concernés (pertinents)						4
Délai moyen entre le dépôt des plis et la signature des contrats						59

➤ **Gestion 2017**

N°ordre	Délai	De la date de publication de l'avis au Dépôt des plis	Du dépôt des plis à l'attribution provisoire	De l'attribution provisoire à la signature du contrat	De la signature du contrat à l'approbation du marché	Total
	Intitulés du marché					
1	Contrat de marché relatif à l'acquisition de pièce de rechange	27	17	32	1	77
2	Contrat de marché relatif à la fourniture de boissons sucrées dans les antennes départementales de l'ANTS	14	4	122	7	147
3	Contrat de marché relatif à l'acquisition de consommables médico-techniques au profit de l'ANTS	167	7	22	7	203
4	Contrat de marché relatif à l'acquisition de produits d'entretien au profit de l'ANTS	64	3	25	5	97
5	Contrat de marché relatif à l'acquisition de mobiliers de bureau au profit de l'ANTS	10	Indisponibilité du procès-verbal d'attribution provisoire	Indisponibilité du procès-verbal d'attribution provisoire	0	10
6	Contrat de marché relatif à l'acquisition de fourniture de bureau lot 2	23	Indisponibilité du procès-verbal d'attribution provisoire	Indisponibilité du procès-verbal d'attribution provisoire	3	26
7	Contrat de marché relatif à l'élaboration du compte administratif 2016	11	12	5	1	29
8	Contrat de marché relatif au recrutement de personnel au profit de l'ANTS, lot 2	19	34	31	7	91
9	Contrat de marché relatif à l'édition de divers supports de collecte des données des activités de transfusion sanguine	25	7	22	7	61
10	Contrat de marché relatif à la formation des acteurs de la chaîne de passation	13	16	70	0	99
11	Contrat de marché pour la réfection du bâtiment abritant le siège de l'AD-ANTS OP	14	36	34	1	85
12	Contrat de marché relatif à la réparation et la maintenance du matériel informatique de la Direction Générale de l'ANTS	19	14	51	7	91
13	Acquisition de réactifs de qualification biologique au profit de l'ANTS	37	5	37	1	80
14	Contrat de recrutement de personnel au profit de l'ANTS	Indisponibilité de la demande de cotation	Indisponibilité de la demande de cotation	16	8	24
Délai global						1120
Délai entre le dépôt des plis et la signature du contrat						622
Volume de marchés concernés (pertinents)						11
Délai moyen entre le dépôt des plis et la signature des contrats						57

- **Annexe n°4 : PV de restitution**

**PROCES VERBAL DE SEANCE DE RESTITUTION DES CONCLUSIONS DE L'AUDIT DES
MARCHES PUBLICS AU TITRE DES GESTIONS BUDGETAIRES 2016-2017**

Nom de l'autorité contractante : Agence Nationale pour la Transfusion Sanguine (ANTS)

Date de tenue de la séance de restitution : 12 novembre 2019

Heure de démarrage : 10 h 35 mn

Heure de fin : 12 h 40 mn

Personnes présentes à la séance :

(Cf liste de la séance de restitution ci-jointe)

I. Récapitulatif des pièces collectées au cours de la restitution

- Acte de nomination de la PCA / PRMP ;
- ANO de la CCMP sur le marché N°004/MS/ANTS/PRMP/S-PRMP
- ANO de la CCMP sur le marché N°008/MS/ANTS/PRMP/S-PRMP

II. Récapitulatif des pièces en cours de collecte

- Acte de nomination de la CPMP et ses membres
- Les rapports d'activités de la PRMP au titre des gestions budgétaire 2016 et 2017 ;
- L'ensemble des pièces manquantes citées dans le rapport provisoire transmis à l'AC et qui n'ont pas été communiquées lors de la séance de restitution.

III. Synthèse des observations du consultant

3.1. Sur l'existence, l'organisation, le fonctionnement et la conformité des organes de passation et de contrôle des marchés publics au sein de l'AC

Constat 1 : Forces

- ✓ Existence des organes de passation de l'Autorité Contractante

Organes	Actes
PRMP	Note de service N°4877/MS/DC/SGM/DPMED/DA/SA du 11 juillet 2016, portant désignation du Représentant du Ministre de la Santé au sein du Conseil d'Administration de l'ANTS.
Secrétariat PRMP	Décision N°2016/387/ANTS/DG/DGA/AC/SA du 03 mai 2016 portant nomination des membres du Secrétariat de la PRMP de l'ANTS.
CPMP	Décision N°2016/383/MS/ANTS/DG/DGA/AC/SA du 03 mai 2016 portant création, attributions, organisations et fonctionnement de la CPMP de l'ANTS.

CCMP	Décision N°2016/385/ANTS/DG/DGA/AC/SA du 03 mai 2016 portant nomination des membres de la CCMP de l'ANTS.
-------------	---

Constat 2 : Faiblesse

Le système d'archivage doit être renforcé

3.2. Sur les procédures de passation des marchés collectés

➤ Gestion 2016

La revue de conformité des procédures de passation des marchés de l'Agence Nationale pour la Transfusion Sanguine (ANTS) au titre de la gestion budgétaire 2016, appelle de notre part les conclusions ci-après :

N° d'ordre	Mode de passation	Volume de marchés	Opinions			
			Favorable/favorable avec réserve	Défavorable		
				REG/RSR	IRR	NUL
1	DEMANDE DE COTATION	4	0	4	0	0
2	GRE A GRE	4	0	0	4	0
Total général		8	0	4	4	0
%		100%	0,00%	50,00%	50,00%	0,00%

Légende

REG Procédure régulière
 RSR Procédure régulière sous réserve de non-conformités
 IRR Procédure irrégulière
 NUL Marché nul
 IMP Impossibilité d'exprimer une opinion

➤ Gestion 2017

La revue de conformité des procédures de passation des marchés de l'Agence Nationale pour la Transfusion Sanguine (ANTS) au titre de la gestion budgétaire 2017, appelle de notre part les conclusions ci-après :

N° d'ordre	Mode de passation	Volume de marchés	Opinions			
			Favorable/favorable avec réserve	Défavorable		
				REG/RSR	IRR	NUL
1	DEMANDE DE COTATION	13	4	7	0	2
2	AOO	1	0	1	0	0
Total général		14	4	8	0	2
%		100%	28,57%	57,14%	0,00%	14,29%

Légende

REG Procédure régulière
 RSR Procédure régulière sous réserve de non-conformités
 IRR Procédure irrégulière
 NUL Marché nul
 IMP Impossibilité d'exprimer une opinion

Au regard de ces conclusions, la PRMP et son équipe ont apporté diverses clarifications qui pourraient modifier les opinions des auditeurs.

3.3. Sur les plaintes

L'autorité contractante affirme n'avoir reçu aucune plainte aux titres des gestions budgétaires 2016 et 2017.

3.4. Sur l'exécution financière

L'Agent Comptable nous a communiqué les pièces financières, et le traitement est en cours. Les pièces manquantes seront communiquées le mardi 13 novembre 2019.

Enfin, des échanges entre le cabinet, le Directeur Général de l'ANTS, la PRMP et son équipe, ont eu lieu notamment sur le mode de fonctionnement des organes, de contrôle et sur les procédures de passation.

La séance a été levée à 12 h 40 mn

Fait à Cotonou, le 12 novembre 2019

Pour Bec Sarl



PRINCE- ADANGNITONON
Marius

Pour l'Autorité Contractante



BEC Sarl
02 BP 1913 Cotonou
Tél : +229 21 30 54 22
Email : bec_scp@yahoo.fr / bec@becsarl.com

**AUDIT DES MARCHES PUBLICS ET DES DELEGATIONS DE SERVICE PUBLIC PASSES PAR DIFFERENTES
AUTORITES CONTRACTANTES DU BENIN AU TITRE DES GESTIONS BUDGETAIRES 2016 ET 2017**

SEANCE DE RESTITUTION

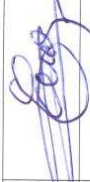
A L'AGENCE NATIONALE POUR LA TRANSFUSION SANGUINE (ANTS)

Cotonou, le 12 / 11 / 2019

Liste de présence

N°	Nom & Prénoms	Responsabilité & Structure	Tél. & Mail	Signature
1	PRINCE-ADAGNITONON Nanius	Auditeur BEC Sarl	65 10 39 71 bec_scp@yahoo.fr	
2	AKPAJTI Aline Hermione	Auditeur BEC Sarl	65 10 39 71 bec_scp@yahoo.fr	
3	YORDE CHERBI Oron Beyon	dg/ANTS	97590078/96048737 foranco6@yahoo.fr	
4	GROSDO Dartin	AC	godpmitine@gmail.com	
5	DAH ZINSON Akday	c/sfc	andaydah7@gmail.com	
6	FATHIN Armand	C/COORD	armandfathin@yahoo.fr	
7	HOUE TO A. Justine A	membre S-PRNP	97553014 justsnt@yahoo.fr	

BEC Sarl
02 BP 1913 Cotonou
Tél : +229 21 30 54 22
Email : bec_scp@yahoo.fr / bec@becsarl.com

8	ANGELA-QUEEN S. JOSE	PMP/ANTS	97387253 67330707	
9				
10				
11				
12				
13				
14				
15				
16				
17				
18				
19				

Annexe N°05 : Divers courriers



Bureau d'Expertises comptables et de Commissariat aux Comptes. N° OECCA-Bénin: 032-SE N° ONECCA-Togo: 021-09.A2
 Certifié ISO 9001:2015 par Intertek Certification France sous le n°0074633-00



Cotonou, le 13 Mai 2019

A

La Personne Responsable des Marchés
 Publics de l'Agence Nationale pour la
 Transfusion Sanguine (ANTS)

Att. : Point focal de la mission
Cotonou-Bénin

Contrat: N° 067/MEF/MPD/DNCMP/SP du 20/02/2019

N/Réf: 35/05/SM/FA/BEC/BEN/19

Objet : Mission d'Audit des marchés publics et des délégations de service public passés
 par différents départements ministériels du Bénin au titre des gestions
 budgétaires 2016 et 2017 _ **Transmission d'échantillon d'audit, collecte
 des pièces et démarrage de la mission** *pièces collectées*

Madame/Monsieur,

Dans le cadre de l'exécution de la mission mieux renseignée en objet, nous vous
 transmettons par la présente l'échantillon des marchés à auditer.

Au regard des délais contractuels très serrés, nous vous saurions gré des dispositions
 que vous ferez prendre afin que la documentation requise soit communiquée à l'équipe
 d'auditeurs au plus tard le 17 mai 2019. Vous trouverez en annexe la liste indicative des
 documents et pièces à mobiliser pour la présente mission.

En vous souhaitant bonne réception, nous vous prions d'agréer, Madame/Monsieur,
 l'assurance de nos salutations distinguées.



Serge MENSAH
 Associé Gérant
 Expert-comptable diplômé

PJ : Echantillon d'audit des marchés
 Liste des documents & pièces à collecter

BENIN : RCCM COTONOU N°RCCM RB/COT/07
 D12 - N°CNSS : 06300407 - IFU N° 320080056518
 Siège: Immeuble BEC C/239 Zongo- 02 BP 1913 Cotonou
 Email : bec_scp@yahoo.fr Tel/(00229) 21 30 54 22 - Société

TOGO : RCCM N° TOGO- LOME 2009 B 1215 COE N°
 092468 W- Siège : Rue MOAGA HOUNTIGOME LOME -
 06 BP 60535 Lomé
 Email : bec_scp@yahoo.fr Tel/(00228) 22 26 92 18 -

FRANCE : 19b rue Jeanne d'arc, 10180
 Saint Lys (TROYES); N°SIRET : 813 116 191 000
 12; N° de TVA intracommunautaire : TVA
 FR54 813 116 191



Bureau d'Expertises comptables et de Commissariat aux Comptes. N° OECCA-Bénin: 032-SE N° ONECCA-Togo: 021-09/A2
Certifié ISO 9001:2015 par Intertek. Certification France sous le n° 007-1833-00

Cotonou, le 03 octobre 2019

Au

Directeur Général de l'Agence Nationale
pour la Transfusion Sanguine (ANTS)

Att. : Agent Comptable
Cotonou-Bénin

Réçu le 03/10/19
Serge

Contrat: N° 067/MEF/MPD/DNCMP/SP du 20/02/2019

N/Réf: 97/09/SM/FA/BEC/BEN/19

Objet : Mission d'Audit des marchés publics et des délégations de service public passés par différents institutions, entreprises, sociétés, agences et offices d'Etat du Bénin au titre des gestions budgétaires 2016 et 2017_ **Transmission d'échantillon complémentaire d'audit financier et collecte des pièces de règlements** *Aucune réponse*

Madame/Monsieur,

Dans le cadre de l'exécution de la mission mieux renseignée en objet, nous vous transmettons par la présente l'échantillon des marchés devant faire l'objet d'audit d'exécution financière.

Au regard des délais contractuels très serrés, nous vous saurions gré des dispositions que vous ferez prendre afin que la documentation requise soit communiquée à l'équipe d'auditeurs au plus tard le **10 octobre 2019**. Vous trouverez en annexe la liste indicative des documents et pièces à mobiliser pour la phase d'audit financier.

En vous souhaitant bonne réception, nous vous prions d'agréer, Madame / Monsieur, l'assurance de nos salutations distinguées.

Serge MENSAH
Associé Gérant
Expert-comptable diplômé

PJ : Echantillon d'audit financier
Liste des documents & pièces à collecter

BENIN : RCCM COTONOU N°RCCM RB/COT/07
D12 - N°CNSS : 06300407 - IFU N° 3200800565618
Siège: Immeuble BEC C239 Zongo- 02 BP 1913 Cotonou
Email: info@suprival.com Tel: (00229) 21 30 54 22 - Société
Générale Bénin: BF104 01001 Compte N°030844220701 82

TOGO : RCCM N° TOGO-LOME 2009 B 1115 COE N°
092468 W - Siège: Rue MOAGA HOUNTIGOME LOME -
06 BP 60535 Lomé
Email: info@suprival.com Tel: (00228) 22 26 52 28 -
ORABANK Togo: TG116 01001 Compte N°030359682001 05

FRANCE : 19b rue Jeanne d'arc, 10180
Saint Lys (TROYES) N°SIRET : 813 116 191 000
12: N° de TVA Intracommunautaire : TVA
FR54 513 116 192



Bureau d'Expertises comptables et de Commissariat aux Comptes. N° OCECA-Bénin: 032-SE N° OCECA-Togo: 033-05-A2
Certifié ISO 9001:2008 par Interwerk Certification France sous le n° 0001-033-05

Cotonou, le 26 septembre 2019

A

La Personne Responsable des Marchés
Publics de l'Agence Nationale pour la
Transfusion Sanguine (ANTS)

Att. : Point focal de la mission
Cotonou-Bénin

Contrat: N° 067/MEF/MPD/DNCMP/SP du 20/02/2019

N/Réf: 77/09/SM/FA/BEC/BEN/19

Objet : Mission d'Audit des marchés publics et des délégations de service public passés
par différents Institutions, entreprises, sociétés, agences et offices d'Etat du
Bénin au titre des gestions budgétaires 2016 et 2017 _ **Point sur la collecte**
des pièces *Aucun retour*

Madame/Monsieur,

Dans le cadre de l'exécution de la mission mieux renseignée en objet, nous vous
transmettons par la présente, le point sur la collecte des pièces relatives aux marchés
échantillonnés (en annexe la liste des pièces manquantes par marché).

Au regard des délais contractuels très serrés, nous vous saurions gré des dispositions
que vous ferez prendre afin que les pièces manquantes soient communiquées à l'équipe
d'auditeurs au plus tard le **04 octobre 2019**.

En vous souhaitant bonne réception, nous vous prions d'agréer, Madame/Monsieur,
l'assurance de nos salutations distinguées.


Serge MENSAH
Associé Gérant
Expert-comptable diplômé

Reçu le 27/09/19
S-PRNP

PJ : Liste des pièces manquantes

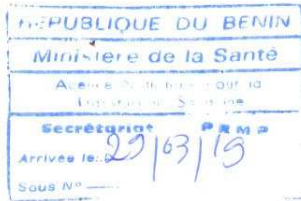
BENIN - RCCM COTONOU - N° RCCM B/COT/07
D12 - N° CNSS : 06300407 - IFU N° : 2200500565615
Siège: Immeuble BEC C/238 Zongo- 02 BP 1413 Cotonou
Email : info@bec-sarl.com Tel: 00229 21 30 54 22 - Société
Général Bénin : B1104 01001 Compte N° 030844220100 82

TOGO - RCCM N° TOGO- LOME 2009 B 1115 COE N°
092468 W- Siège: Rue MOAGA HOUNTIGOME LOME -
06 BP 60535 Lome
Email : info@bec-sarl.com Tel: 00228 22 36 55 18 -
CRA/B/ANB Togo: TG116 01001 Compte N° 030359652007 08

FRANCE : 19b rue Jeanne d'arc 10180
Saint Lys (TROYES) N° SIRET : 817 316 191 001
12 : N° de TVA intracommunautaire : TVA
FR84 817 316 191



Bureau d'Expertises Comptables et de Commissariat aux Comptes. N° OECCA-Bénin: 032-SE N° ONECCA-Togo: 021-09.A2
Certifié ISO 9001:2015 par Intertek Certification France sous le n°0074633-00



Cotonou, le 27 mars 2019

A

La Personne Responsable des Marchés Publics de l'Agence Nationale pour la Transfusion Sanguine (ANTS)

Cotonou-Bénin

Contrat: N° 067/MPD/PRMP/CCMP/SP du 20/02/2019

N/Réf: 76/03/SM/FA/BEC/BEN/19

Objet : Mission d'Audit des marchés publics et des délégations de service public passés par différentes autorités contractantes du Bénin au titre des gestions budgétaires 2016 et 2017 (lot 3) _ **Demande de base de données des Marchés Publics (2016 & 2017) et état des plaintes** *BD reçue par mail*

Madame/Monsieur,

Nous avons le plaisir de vous informer que notre cabinet a été déclaré titulaire du marché N° 067/MPD/PRMP/CCMP/SP du 20/02/19 relatif à la mission mieux renseignée en objet.

A ce titre, et en prélude au démarrage de ladite mission, nous vous prions de bien vouloir nous communiquer la liste de tous les marchés passés par votre structure ainsi que l'état des plaintes reçues des soumissionnaires et/ou candidats au titre des gestions budgétaires 2016 et 2017, de préférence dans un format Excel sur CD-ROM ou par courriel (bec_scp@yahoo.fr / bec@becsarl.com / mensexpert@yahoo.fr).

Nous vous saurions gré des dispositions que vous ferez prendre afin que ladite liste soit communiquée à l'équipe d'audit au plus tard le **jeudi 4 avril 2019**.

En vous souhaitant bonne réception, nous vous prions d'agréer, Madame/Monsieur, l'assurance de nos salutations distinguées.

[Signature]
Serge MENSAH
Associé Gérant
Expert-comptable diplômé



Reçu ce 29/03/19 PRMP
[Signature] 97387253
S-PRMP R. AWEHA

BENIN : RCCM COTONOU N°RCCM RB/COT/07
D12 - N°CNSS : 06300407 - IFU N° 320080056518
Siège : Immeuble BEC C/239 Zongo- 02 BP 1913 Cotonou
Email : bec_scp@yahoo.fr Tel/(00229) 21 30 54 22 - Société

TOGO : RCCM N° TOGO- LOME 2009 B 1115 COE N°
092468 W - Siège : Rue MOAGA HOUNTIGOME LOME -
06 BP 60535 Lomé
Email : bec_scp@yahoo.fr Tel/(00228) 22 26 02 38 -

FRANCE : 19b rue Jeanne d'arc, 10180
Saint Lyé (TROYES) : N°SIRET : 813 116 191 000
12 : N° de TVA intracommunautaire : TVA



International
Federation
of Accountants



Bureau d'Expertises comptables et de Commissariat aux Comptes. N° OECCA-Bénin: 032-SE N° ONECCA-Togo: 021-09.A2
Certifié ISO 9001:2015 par Intertek Certification France sous le n°0074633-00

Cotonou, le 03 Juillet 2019

A

La Personne Responsable des Marchés
Publics de l'Agence Nationale pour la
Transfusion Sanguine (ANTS)

Att. : Point focaux de la mission
Cotonou-Bénin

Contrat: N° 067/MEF/MPD/DNCMP/SP du 20/02/2019

N/Réf: 22/07/SM/FA/BEC/BEN/19

Objet : Mission d'Audit des marchés publics et des délégations de service public passés
par différents institutions, entreprises, sociétés, agences et offices d'Etat du
Bénin au titre des gestions budgétaires 2016 et 2017 _ **Transmission**
d'échantillon d'audit physique et collecte des pièces

*Preuves de
recouvrement obtenues*

Madame/Monsieur,

Dans le cadre de l'exécution de la mission mieux renseignée en objet, nous vous
transmettons par la présente l'échantillon des marchés devant faire l'objet d'audit
d'exécution physique et financière.

Au regard des délais contractuels très serrés, nous vous saurions gré des dispositions
que vous ferez prendre afin que la documentation requise soit communiquée à l'équipe
d'auditeurs au plus tard le **18 Juillet 2019**. Vous trouverez en annexe la liste indicative
des documents et pièces à mobiliser pour la phase d'audit physique.

En vous souhaitant bonne réception, nous vous prions d'agréer, Madame / Monsieur,
l'assurance de nos salutations distinguées.

Serge Mensah
Serge MENSAH
Associé Gérant
Expert-comptable diplômé



*Reçu ce 04
07
19*

PJ : Echantillon d'audit physique
Liste des documents & pièces à collecter

BENIN : RCCM COTONOU N°RCCM RB/COT/07
D12 - N°CNSS : 06300407 - IFU N° 3200800565618
Siege: Immeuble BEC C/239 Zongo- 02 BP 1913 Cotonou
Email: bevcsp@yahoo.fr Tel/(00229) 21 30 54 22 - Société
Générale Bénin : BJ104 01001 Compte N° 030844220101 82

TOGO : RCCM N° TOGO- LOME 2009 B 1115 COE N°
092468 W- Siège: Rue MOAGA HOUNTIGOME LOME -
06 BP 60535 Lomé
Email: bevcsp@yahoo.fr Tel/(00228) 22 36 92 48 -
ORABANK Togo : TG116 01001 Compte N° 030359682001 05

FRANCE : 19b rue Jeanne d'arc, 10180
Saint Lys (TROYES) N°SIRET: 813 116 191 000
12; N° de TVA intracommunautaire: TVA
FR54 813 116 191



BEC Sarl



International
Fédération
et Accréditation



ORDRE DES
EXPERTS-COMPTABLES
Région Paris Île-de-France



Bureau d'Expertises comptables et de Commissariat aux Comptes. N° OECCA-Bénin: 032-SE N° ONECCA-Togo: 021-09.A2
Certifié ISO 9001:2015 par Intertek Certification France sous le n°0074633-00

Cotonou, le 29 Mai 2019

A

La Personne Responsable des Marchés
Publics de l'Agence Nationale pour la
Transfusion Sanguine (ANTS)

Att. : Points focaux de la mission
Cotonou-Bénin

Contrat: N° 067/MEF/MPD/DNCMP/SP du 20/02/2019

N/Réf: 138/05/SM/FA/BEC/BEN/19

Objet : Mission d'Audit des marchés publics et des délégations de service public passés
par différents institutions, entreprises, sociétés, agences et offices d'Etat du
Bénin au titre des gestions budgétaires 2016 et 2017. **Prise de contact et**
démarrage de la mission *mission demandée*

Madame/Monsieur,

Faisant suite à nos précédentes correspondances, nous venons par la présente vous
informer que la mission démarrera sur le terrain le lundi 3 Juin 2019 pour une durée de
deux (02) mois.

En conséquence, nous prions les points focaux de ladite mission à prendre toutes les
dispositions nécessaires afin que la documentation requise soit diligemment
communiquée à l'équipe d'auditeurs.

Par ailleurs, vous voudriez bien prendre contact (21 30 54 22/65 10 39 71 ;
bec_scp@yahoo.fr / bec@becsarl.com) avec la mission d'audit afin de retenir au besoin
et de commun accord les dates de passage.

En vous souhaitant bonne réception, nous vous prions d'agréer, Madame/Monsieur,
l'assurance de nos salutations distinguées.

Serge Mensah
Serge MENSAH
Associé Gérant
Expert-comptable diplômé

BENIN : RCCM COTONOU N°RCCM RB/COT/07
D12 - N°CNSS : 06300407 - IFU N° 3200800565618
Siège d'immeuble BEC C/239 Zongo- 02 BP 1913 Cotonou
Email : bec_scp@yahoo.fr Tel/(00229) 21 30 54 22 - Société
Générale Bénin : BJ104 01001 Compte N°030844220101 82

TOGO : RCCM N° TOGO- LOME 2009 B 1115 COE N°
092468 W - Siège : Rue MOAGA HOUNTIGOME LOME -
06 BP 60535 Lomé
Email : bec_scp@yahoo.fr Tel/(00228) 22 26 92 18 -
ORABANK Togo : TG116 01001 Compte N°030359682001 05

FRANCE : 19b rue Jeanne d'Arc, 10180
Saint Lys (TROYES) ; N°SIRET : 813 116 191 000
12 ; N° de TVA intracommunautaire : TVA
FRS4 813 116 191

Reçu ce 03/06/19
S. HOUETO
97 55 3014
97 38 7253
PRMP